

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3766

8 décembre 2014

SOMMAIRE

A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l.	180766	Mistral Partners 1 S.à r.l.	180744
Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A.	180733	MN Invest S.A.	180725
ALM Logistics Luxembourg	180722	Montante Holding S.A.-SPF	180726
Arcano Fund	180722	Murano Private S.A. SPF	180728
ASA Corporation s.à r.l.	180722	Mytaluma S.A.	180727
Belarus Holding (Luxembourg) S.à r.l. ..	180723	Narnia S.A.	180726
Blue Eagle Capital S.à r.l.	180723	Neopixl S.A.	180729
Brady Finance Luxembourg	180722	Nici Investments S.A.	180729
DxO S.A.	180766	NNI XII (Luxembourg) S.à r.l.	180729
Fisib S.A.	180768	OPG Invest Lux S.A.	180730
Gamma Trading Gestion S.A., S.P.F. ...	180743	Oxara Italia S.à r.l.	180729
Glencree S.A.	180725	Papilux	180724
GVBB Holdings S.à r.l.	180725	PEH Sicav	180723
Hapy Investissements S.A.	180724	Pneu Center Roude Leiw SA	180724
KKR Columba One S.à r.l.	180739	PROGENTIS Luxembourg S.A.	180767
L & C Beacon	180762	ProLogis UK CCXLIII S.à r.l.	180724
LUX BV S.A.	180722	Rexam Pharma Development S.A.	180732
Mapilux S.à r.l.	180728	Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l.	180730
Marcinvest S.A.	180727	Rolle Participations Sàrl	180732
Martin & Martin S.A.	180727	Rushold S.A.	180732
Mas Luc S.A.	180727	Seventh Century Partners S.à r.l.	180736
Mercury Holding S.A.	180730	SHIFT - Foto Art Media, s.à r.l.	180731
Merlimmo S.A.	180726	Skiron S.à r.l.	180731
Mezzaninvest	180728	Steenhaus S.à r.l.	180732
Middle Sea Shipping S.A.	180728	St.James's Place European S.à r.l.	180731
Millesimeapp	180764	Yellowolymp S.A.	180765

Arcano Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178186/10.

(140204475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

ASA Corporation s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 180.362.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178238/10.

(140204529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Brady Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 153.389.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 août 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014183192/11.

(140206469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

ALM Logistics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 187.913.

Statuts coordonnés, suite à un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 août 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014183144/11.

(140206468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

LUX BV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 151.576.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX BV S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014178625/12.

(140204730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Belarus Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 131.358.

—
EXTRAIT

Veillez noter que l'associé Mr. David Samuel Hammelburger de la société Belarus Holding (Luxembourg) S.à r.l. possède désormais son adresse privée au 27 Upper Park Road, Salford, Manchester M7 4JB, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014183178/12.

(140206038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

PEH Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 61.128.

Die Bilanz zum 31. Juli 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Juli 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Für PEH SICAV

Die Verwaltungsgesellschaft

Axxion S.A.

Référence de publication: 2014183721/14.

(140206255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Blue Eagle Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 184.229.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de Madame Sylvie Lexa en sa qualité de Gérante de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 19 novembre 2014, il a été décidé de nommer Monsieur Kamran Abbas-Vahid, né le 15 juin 1973 à Neuilly-sur-Seine (France), et résidant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant de la Société en remplacement de la Gérante démissionnaire pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Trèves Services S.à r.l.,
- M. Adrian Braimer-Jones, et
- M. Kamran Abbas-Vahid.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of Mrs Sylvie Lexa as Manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 19 November 2014, it has been decided to appoint Mr Kamran Abbas-Vahid, born on 15th June 1973 in Neuilly-sur-Seine (France), and residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager of the Company in place of the resigning Manager for an indefinite period.

The Board of Managers of the Company is now composed as follows:

- Trèves Services S.à r.l.,
- Mr. Adrian Braimer-Jones, and
- Mr. Kamran Abbas-Vahid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183213/28.

(140206933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Pneu Center Roude Leiw SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, Zone Industrielle Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 125.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014183728/10.

(140206733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Papilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 125.542.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014183714/10.

(140206210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Hapy Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.704.

EXTRAIT

La société prend acte que Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris (France) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé représentant permanent de P.A.L. Management Services S.à r.l., administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe SALPETIER, et ce avec effet au 15 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184928/14.

(140208468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

ProLogis UK CCXLIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.996.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 18 novembre 2014, deux cents vingt cinq mille cinq cents (225,500) parts sociales détenues dans la Société, ProLogis European Finance XI S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XXII S.à r.l. ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XXII S.à r.l.	225,500 parts
Total	225,500 parts sociales

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014183709/20.

(140206064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Glencree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.578.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leur conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la Société et a mis les frais à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Beatrice GHIOCA

Le liquidateur

Référence de publication: 2014184912/17.

(140208624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

MN Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 175.581.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 24 novembre 2014

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 24 novembre 2014;
- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MN INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014185086/18.

(140208430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

GVBB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.187.446,37.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.660.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce que M. Ashutosh Agrawal a démissionné de son mandat de gérant de classe A de la Société en date du 4 avril 2011, et que l'associé unique a constaté sa démission en date du 11 juillet 2012, avec effet au 4 avril 2011.

De plus, il résulte des décisions de l'associé unique du 11 juillet 2012, que M. Agrawal n'a pas été remplacé, et que le nombre de gérants de classe A a été réduit à un.

Le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé de:

- M. Brian Anderson, gérant de classe A,
- M. Frédéric Gardeur, gérant de classe B,
- Mme Laëtitia Jolival, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184923/19.

(140208435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Merlimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185081/10.

(140208482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Narnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.945.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 21 novembre 2014

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur supplémentaire:

- Monsieur Etienne GILLET, Expert-Comptable, né à Bastogne le 19 septembre 1968 et demeurant professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2019.

Les administrateurs passent de 3 à 4.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014185100/16.

(140208136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Montante Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.715.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «MONTANTE HOLDING S.A.-SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15589.

- que la société «MONTANTE HOLDING S.A.-SPF» (la «Société»), société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF), établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54715,

constituée suivant acte notarié en date du 2 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 30 juillet 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 132 du 22 janvier 2011,

se trouve à partir de la date du 14 novembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 29 septembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185090/28.

(140208454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Mas Luc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 71.574.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185073/10.

(140208405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Mytaluma S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 29.204.

Le Bilan au 31.03.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185093/10.

(140208534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Marcinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.327.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014185070/12.

(140208263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Martin & Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 114.288.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 novembre 2014 que:

- Les démissions de M. Laurent MULLER et Frédéric MULLER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- M. Eric BERNARD, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

M. Oliver BRAZIER, né le 11 août 1969 à Waiblingen (Allemagne), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

- Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2014185072/22.

(140208444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Middle Sea Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 69.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185084/9.

(140208337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Mezzaninvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 152.330.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2014185083/11.

(140208738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Mapilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.831.

Résolutions des Associés prises à Luxembourg en date du 21 novembre 2014:

Suite à la cession des parts sociales appartenant à Madame Pirson Charlotte, la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Madame PIRSON Charlotte:	25 parts
Monsieur MATHIEUX Jean-François:	25 parts
Madame ERIPRET Isabelle:	25 parts
Monsieur LEDOUX Thierry:	25 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185069/15.

(140208803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Murano Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 163.077.

Rectificatif du dépôt enregistré au RCSL sous la référence L140207650

Veillez noter qu'il y a lieu de lire Monsieur Raphaël EBER et non pas Monsieur Eric BREUILLE.

Par décision du Conseil d'administration du 20 novembre 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MURANO PRIVATE S.A. SPF.; Monsieur Raphaël EBER, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour: MURANO PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014185091/19.

(140208212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Neopixl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.673.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014185101/10.

(140208306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Nici Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 121.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185102/10.

(140208125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

NNI XII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 71.784.062,40.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 106.973.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de l'associé Nationale-Nederlanden Interinvest XII B.V. est désormais sis à Prinses Beatrixlaan 35, 2595 La Haye, Pays-Bas.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014185103/13.

(140208221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Oxara Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.462.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 novembre 2014

En date du 4 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de Johanna van Oort en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de:

- nommer Simon Maire, né le 28 juin 1985 à Virton en Belgique, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Veillez également prendre note du changement d'adresse du gérant, Claudine Schinker, avec effet au 28 février 2014: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014185112/21.

(140208451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Mercury Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.393.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 novembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

MERCURY HOLDING S.A., en liquidation volontaire, dont le siège social à L-1820 LUXEMBOURG, 10, rue Antoine Jans, a été dénoncé en date du 2 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Me Cynthia FAVARI

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2014185080/14.

(140207838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.700.

La résolution suivante a été prise par l'actionnaire de la Société en date du 27 mars 2014:

- Le mandat de Monsieur Mathieu Villaume, gérant de classe A, né le 4 août 1976 à Paris (France) ayant son adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée de deux années.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mathieu Villaume, gérant de classe A est dorénavant au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014185170/16.

(140208035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

OPG Invest Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.731.

Extrait du Procès-Verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 24 Novembre 2014 au siège social de la société

L'actionnaire unique de la Société a pris note avec effet immédiat de la révocation du des personnes suivantes:

- Brad Taylor, en qualité de membre du conseil de surveillance;
- Christophe Lepriol, en qualité de membre du conseil de surveillance;
- Ales Vobruba, en qualité de membre du conseil de surveillance.

L'actionnaire unique a également pris note avec effet immédiat de la révocation du des personnes suivantes:

- Ott&Co S.A., en qualité de membre du directoire;
- Yves Désiront, en qualité de membre du directoire;
- Nicolas Tommasini, en qualité de membre du directoire.

L'actionnaire unique a nommé en tant que membres du Conseil d'Administration:

- Jiri Dederá, né le 11 mars 1975 à Vancice CZ avec adresse professionnelle au 1601/47 Vaclavske Namesti CZ- 11000 Praha 1.
- Tomas Salajka, né le 16 septembre 1975 à Brno CZ avec adresse professionnelle au 26, Na Porici Palace Archa CZ- 11000 Praha.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014185120/24.

(140208357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014185185/11.

(140208197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

St.James's Place European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.427.

EXTRAIT

En date du 20 novembre 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérante de la Société, est acceptée avec effet au 15 octobre 2014; et
- Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Schwaben), Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue gérante de la Société avec effet au 15 octobre 2014 et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014185189/15.

(140208034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

SHIFT - Foto Art Media, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3532 Dudelange, 8, rue du Stade Jos Nosbaum.
R.C.S. Luxembourg B 151.618.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «SHIFT-Foto Art Media S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 novembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15660.

- que la société «SHIFT-Foto Art Media S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 8, rue du Stade Jos Nosbaum, L-3532 Dudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 151 618,

constituée suivant un acte notarié dressé en date du 22 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 avril 2010, sous le numéro 751 et page 36023 et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis lors,

se trouve à partir de la date du 18 novembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 22 octobre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 8, rue du Stade Jos Nosbaum, L-3532 Dudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185200/28.

(140208684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Rolle Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLLE PARTICIPATIONS S.à r.l.

Référence de publication: 2014185173/10.

(140208042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Rexam Pharma Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 86.253.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185168/10.

(140208241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Steenhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6834 Biver, 12, Millescheck.
R.C.S. Luxembourg B 151.658.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014185190/12.

(140208562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Rushold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.028.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 24 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Gerdy ROOSE, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Gerdy ROOSE terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185175/22.

(140208577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.966.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 November 2011, having its registered office at 14, boulevard Franklin D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCS") under number B 164.966 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2979, page 142.948 dated 6 December 2011 (the "Company").

The Articles have been amended for the last time on 4 July 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial under number 1869, page 89671 on 18 July 2014.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") is opened at 2.00 p.m. and elected as chairman Mr Lars Junkermann, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Leysan Schoemann, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Marc Schons, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the Meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed *in varietur* with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the whole share capital of the Company is represented. The Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting can validly decide on all the items of the below agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 312,883,712.11 (three hundred twelve million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twelve euro and eleven cent), so as to raise it from its current amount of EUR 41,016,720.64 (forty-one million sixteen thousand seven hundred twenty euro and sixty-four cent) up to EUR 353,900,432.75 (three hundred fifty-three million nine hundred thousand four hundred and thirty-two euro and seventy-five cent), through the issue of 31,288,371,211 (thirty-one billion two hundred eighty-eight million three hundred seventy-one thousand two hundred eleven) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) (the „New Shares“);

3. Subscription of the New Shares;

4. Amendment of article five, paragraph one of the Articles of the Company with the following wording:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertdreiundfünfzig Millionen neuhunderttausend vierhundertzweiunddreißig Euro und fünfundsiebzig Euro Cent (EUR 353.900.432,75) und ist in fünfunddreißig Milliarden dreihundertneunzig Millionen dreiundvierzigtausend zweihundertfünfundsiebzig (35.390.043.275) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

English version:

„ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at three hundred fifty-three million nine hundred thousand four hundred thirty-two Euro and seventy-five Euro Cent (EUR 353,900,432.75), fully paid-up and represented by thirty-five billion three hundred ninety Million forty-three thousand two hundred seventy-five (35,390,043,275) shares with a par value of Euro cent (EUR 0.01) per share.“

The Meeting, declares and requests the undersigned notary to act that:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders all represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them prior to the Meeting.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 312,883,712.11 (three hundred twelve million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twelve euro and eleven cent), so as to raise it from its current amount of EUR 41,016,720.64 (forty-one million sixteen thousand seven hundred twenty euro and sixty-four cent) up to EUR 353,900,432.75 (three hundred fifty-three million nine hundred thousand four hundred and thirty-two euro and seventy-five cent), through the issue of 31,288,371,211 (thirty-one billion two hundred eighty-eight million three hundred seventy-one thousand two hundred eleven) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) (the „New Shares“).

Subscription and payment

All of the New Shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash by the existing shareholders in proportion of their current participation in the capital of the Company for a total amount of EUR 312,883,712.11 (three hundred twelve million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twelve euro and eleven cent) entirely allocated to the share capital of the Company.

The said amount of EUR 312,883,712.11 (three hundred twelve million eight hundred eighty-three thousand seven hundred twelve euro and eleven cent) is as of now at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

Further to the previous resolution, the Meeting resolves to amend the 1st paragraph of article 5 of the Articles (Share Capital) to reflect the above share capital increase, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at three hundred fifty-three million nine hundred thousand four hundred thirty-two euro and seventy-five euro cent (EUR 353,900,432.75), fully paid up and represented by thirty-five billion three hundred ninety million forty-three thousand two hundred seventy-five (35,390,043,275) shares with a par value of Euro cent (EUR 0.01) per share."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000).

There being no further business, the meeting is closed at 2.10 p.m..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Voranstehenden Textes

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am neunundzwanzigsten Oktober,

wurde vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg,

eine Hauptversammlung der Aktiengesellschaft Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A. (die "Aktiengesellschaft"), eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 14, boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 164.966, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 24. November 2011, die Satzung wurde am 6. Dezember 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") unter der Nummer 2979, Seite 142948 veröffentlicht.

Die Satzung der Aktiengesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine von dem unterzeichnenden Notar am 4. Juli 2014 aufgenommenen Urkunde, im Mémorial veröffentlicht unter der Nummer 1869, Seite 89671 vom 18. Juli 2014.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft (die "Hauptversammlung") wird um 14.00 Uhr eröffnet und wählt als Vorsitzenden Herr Lars Junkermann, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Frau Leysan Schoemann, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Schons, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und bittet den Notar zu beurkunden:

I. Dass aus einer dieser Urkunde beigefügten Anwesenheitsliste, die Namen der Aktionäre, die auf dieser Hauptversammlung durch Vollmachten vertreten sind (die "Erschienenen Aktionäre") und die von ihnen gehaltenen Aktien hervorgehen. Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde, mit welcher sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Die Anwesenheitsliste belegt, dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist. Dass die Erschienenen Aktionäre bestätigen, von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, demgemäß ausdrücklich auf eine förmliche Einberufung verzichten und sich zu dieser Versammlung ordnungsgemäß einberufen erklären. Die Hauptversammlung kann daher über alle Punkte der Tagesordnung wirksam entscheiden.

III. Dass die Tagesordnung dieser Versammlung folgende Punkte umfasst:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 312.883.712,11 (dreihundertzwölf Millionen achthundertdreißigtausend siebenhundertzwölf Euro und elf Cent), um es von derzeit EUR 41.016.720,64 (einundvierzig Millionen sechzehntausend siebenhundertzwanzig Euro und vierundsechzig Euro Cent) auf insgesamt EUR 353.900.432,75 (dreihundertdreißig Millionen neunhunderttausend vierhundertzweiunddreißig Euro und fünfundsiebzig Cent) zu erhöhen, durch Ausgabe von 31.288.371.211 (einunddreißig Milliarden zweihundertachtundachtzig Millionen dreihunderteinundsiebzigtausend zweihundertelf) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die „Neuen Aktien“);

3. Zeichnung der Neuen Aktien;

4. Abänderung des fünften Artikels Absatz eins Satz eins der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertdreißig Millionen neunhunderttausend vierhundertzweiunddreißig Euro und fünfundsiebzig Euro Cent (EUR 353.900.432,75) und ist in fünfunddreißig Milliarden dreihundertneunzig Millionen dreiundvierzigtausend zweihundertfünfundsiebzig (35.390.043.275) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt."

Englische Fassung:

„ **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at three hundred fifty-three million nine hundred thousand four hundred thirty-two Euro and seventy-five Euro Cent (EUR 353,900,432.75), fully paid-up and represented by thirty-five billion three hundred ninety Million forty-three thousand two hundred seventy-five (35,390,043,275) shares with a par value of Euro cent (EUR 0.01) per share.“

Die Versammlung erklärt und ersucht den unterzeichnenden Notar wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapitals um EUR 312.883.712,11 (dreihundertzwölf Millionen achthundertdreißigtausend siebenhundertzwölf Euro und elf Cent), um es von derzeit EUR 41.016.720,64 (einundvierzig Millionen sechzehntausend siebenhundertzwanzig Euro und vierundsechzig Euro Cent) auf insgesamt EUR 353.900.432,75 (dreihundertdreißig Millionen neunhunderttausend vierhundertzweiunddreißig Euro und fünfundsiebzig Cent) zu erhöhen, durch Ausgabe von 31.288.371.211 (einunddreißig Milliarden zweihundertachtundachtzig Millionen dreihunderteinundsiebzigtausend zweihundertelf) gleichwertiger Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) (die „Neuen Aktien“).

Zeichnung un Zahlung

Besagte Neue Aktien wurden ganz gezeichnet und voll in bar durch die bestehenden Aktionäre anteilig ihrer aktuellen Beteiligung im Kapital der Aktiengesellschaft eingezahlt, für einen Gesamtbetrag von EUR 312.883.712,11 (dreihundertzwölf Millionen achthundertdreißigtausend siebenhundertzwölf Euro und elf Cent), welcher integral dem Kapital der Aktiengesellschaft zugeteilt wurde.

Besagter Gesamtbetrag von EUR 312.883.712,11 (dreihundertzwölf Millionen achthundertdreißigtausend siebenhundertzwölf Euro und elf Cent) steht der Aktiengesellschaft von nun an zur freien Verfügung wie dies dem unterzeichnenden Notar bescheinigt wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Ferner zu dem oben genannten Beschluß, beschließt die Versammlung den 1. Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft (Gesellschaftskapital) zu ändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihundertdreißig Millionen neunhunderttausend vierhundertzweiunddreißig Euro und fünfundsiebzig Euro Cent (EUR 353.900.432,75) und ist in fünfunddreißig Milliarden dreihundertneunzig Millionen dreiundvierzigtausend zweihundertfünfundsiebzig (35.390.043.275) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro Cent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt.“

180736

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr siebentausend Euro (EUR 7.000) geschätzt.

Die Versammlung wird um 14.10 Uhr geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Erschienenen in englischer Sprache samt deutscher Übersetzung abgefasst wurde. Auf Ersuchen der gleichen Erschienenen soll im Falle von Divergenzen zwischen der englischen und der deutschen Fassungen, die englische Fassung Vorrang haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am zum Beginn dieses Dokuments genannten Datum.

Nachdem das Dokument den Erschienenen vorgelesen worden war, unterzeichneten diese gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: L. Junkermann, L.Schoemann, M. Schons, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 2014. REM/2014/2381. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177313/178.

(140203181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Seventh Century Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.900,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.561.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of November.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Seventh Century Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B191.561, having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 October 2014, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation of the Company.

The meeting was opened with Geneviève Bertrand, residing professionally at Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Virginie Goeff, residing professionally at Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed ne varietur by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I. According to the attendance sheet, all the shareholders representing 100% of the issued share capital of twelve thousand five hundred and ten Euros (EUR 12,510.-) are duly represented at the meeting (herein-after referred to as the "Shareholders") and state that they are duly informed of the agenda of the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company in an amount of one thousand three hundred and ninety Euros (1,390.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred and ten Euros (EUR 12,510.-) to the amount of thirteen thousand nine hundred Euros (EUR 13,900.-) by the issuance of an aggregate number of one thousand three hundred and ninety (1,390) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with the payment of a global share premium of an amount of forty eight thousand six hundred and ten Euros (EUR 48,610.-), the whole amount to be fully paid up through a contribution in cash;

2. Subsequent amendment of the article 5 of the Articles and the insertion of the article 5.3;
3. Powers; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, and the meeting having been validly constituted and convened, the following resolutions have been taken by unanimous vote of the Shareholders:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company in an amount of one thousand three hundred and ninety Euros (1,390.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred and ten Euros (EUR 12,510.-) to the amount of thirteen thousand nine hundred Euros (EUR 13,900.-) by the issuance of an aggregate number of one thousand three hundred and ninety (1,390) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with the payment of a global share premium of an amount of forty eight thousand six hundred and ten Euros (EUR 48,610.-), the whole amount to be fully paid up through a contribution in cash.

Subscription - Payment

There now appears Geneviève Bertrand, having its professional address at Rambrouch (the "Proxy Holder"), acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of Optimum Developpement, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of France, having its registered office at 4 rue Lamennais, 75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 422 618 819 ("Optimum Developpement"), by virtue of a power of attorney dated 29 October 2014, declares to subscribe, in the name and on behalf of Optimum Developpement, to one thousand three hundred and ninety (1,390) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, for a total amount of one thousand three hundred and ninety Euros (EUR 1,390.-) and to make payment in full for such shares together with a global share premium of an amount of forty eight thousand six hundred and ten Euros (EUR 48,610.-), which subscription is unanimously admitted by the Shareholders.

All these shares together with a global share premium have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend the article 5 of the Articles and to insert an article 5.3, to be read as follows:

"**5.1.** The share capital is set at thirteen thousand nine hundred Euros (EUR 13,900.-) represented by thirteen thousand nine hundred (EUR 13,900) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

5.3. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders."

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to grant power to any manager of the Company and any employee of Luxembourg Fund Partners S.A., with registered address at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.332 to update the Company's shares register.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed, amount to about 1.000,- €.

Notarial deed

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Seventh Century Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon le droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B191.561, ayant son siège social au 2 boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié établi par le notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée s'est ouverte avec Geneviève Bertrand, demeurant professionnellement à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, comme président.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutateur Virginie Goelff, demeurant professionnellement à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des associés présents, les mandataires représentant les associés par procuration, les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant 100% du capital social de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) sont dûment présents ou représentés à la présente assemblée (ci-après les «Associés») et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la présente assemblée.

L'assemblée peut par conséquent délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille trois cent quatre-vingt-dix Euros (1.390,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) au montant de treize mille neuf cent Euros (EUR 13.900,-), par l'émission de mille trois cent quatre-vingt-dix (1.390) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-huit mille six cent dix Euros (EUR 48.610,-) entièrement libéré en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts et insertion de l'article 5.3,

3. Pouvoirs; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, et l'assemblée ayant été dûment constituée et convoquée, les résolutions suivantes ont été adoptées par un vote à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille trois cent quatre-vingt-dix Euros (1.390,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510,-) au montant de treize mille neuf cent Euros (EUR 13.900,-), par l'émission de mille trois cent quatre-vingt-dix (1.390) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-huit mille six cent dix Euros (EUR 48.610,-) entièrement libéré en numéraire.

Souscription - Paiement

Intervient alors Geneviève Bertrand, demeurant professionnellement à Rambrouch, agissant en sa qualité de mandataire (le «Mandataire») dûment autorisé par Optimum Développement, une société à responsabilité limitée de droit français, demeurant au 4 rue Lamennais, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 422 618 819 ("Optimum Développement"), en vertu d'une procuration datée du 29 octobre 2014, qui déclare souscrire, au nom et pour le compte de Optimum Développement, aux mille trois cent quatre-vingt-dix (1.390) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), pour une valeur totale d'un montant de mille trois cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 1.390,-), et payer une prime d'émission d'un montant total de quarante-huit mille six cent dix Euros (EUR 48.610,-).

Toutes les actions et la prime d'émission ont été libérées intégralement par paiement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), se trouve à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Seconde résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article 5 des Statuts et d'insérer un article 5.3, pour qu'ils soient dorénavant lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société s'élève à treize mille neuf cent Euros (EUR 13.900,-) représenté par treize mille neuf cent (EUR 13.900) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.»

Troisième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de donner pouvoir à tout gérant de la Société et à tout employé de Luxembourg Fund Partners S.A., établie au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.332, avec pouvoir individuel aux fins de mettre à jour les registres des actions conformément aux résolutions précédentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, se montent à environ 1.000,- €.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, et lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Geneviève BERTRAND, Virginie GOELFF, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 novembre 2014. Relation: RED/2014/2334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 novembre 2014.

Jean Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014177164/167.

(140202659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

KKR Columba One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.436.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of KKR Columba One S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.436, and having a share capital of EUR 1,000,000.00 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 10th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 660, page 31634 et seq. on March 29th, 2010. The articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, dated May 17th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1377, p. 66056 on July 5, 2010.

There appeared:

KKR Columba Limited, a Cayman Islands exempted limited liability company, having its registered office at KY- KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands Registrar under number 236845 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Michael WIETZOREK, attorney, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in New York (United States of America) on October 2nd, 2014.

Which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the one hundred million (100,000,000) shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, divided into (i) ten million (10,000,000) class A shares; (ii) ten million (10,000,000) class B shares; (iii) ten million (10,000,000) class C shares; (iv) ten million (10,000,000) class D shares; (v) ten million (10,000,000) class E shares; (vi) ten million (10,000,000) class F shares; (vii) ten million (10,000,000) class G shares; (viii) ten million (10,000,000) class H shares; (ix) ten million (10,000,000) class I shares; and (x) ten million (10,000,000) class J shares, together representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 1,000,000.00.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.00) in order to bring the said share capital from its current amount of one million euro (EUR 1,000,000.00), represented by one hundred million (100,000,000) shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, divided into (i) ten million (10,000,000) class A shares; (ii) ten million (10,000,000) class B shares; (iii) ten million (10,000,000) class C shares; (iv) ten million (10,000,000) class D shares; (v) ten million (10,000,000) class E shares; (vi) ten million (10,000,000) class F shares; (vii) ten million (10,000,000) class G shares; (viii) ten million (10,000,000) class H shares; (ix) ten million (10,000,000) class I shares; and (x) ten million (10,000,000) class J shares, to an amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.00), by way of repurchase and subsequent cancellation of ten million (10,000,000) class J shares, being the entirety of the class J shares of the Company;

3. Amendment to article 5.1 and article 5.2 of the Articles; and

4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the class J shares in the shareholders' register of the Company, as proposed above.

Now, therefore, the Sole Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.00) in order to bring the said share capital from its current amount of one million euro (EUR 1,000,000.00), represented by one hundred million (100,000,000) shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up, divided into (i) ten million (10,000,000) class A shares; (ii) ten million (10,000,000) class B shares; (iii) ten million (10,000,000) class C shares; (iv) ten million (10,000,000) class D shares; (v) ten million (10,000,000) class E shares; (vi) ten million (10,000,000) class F shares; (vii) ten million (10,000,000) class G shares; (viii) ten million (10,000,000) class H shares; (ix) ten million (10,000,000) class I shares; and (x) ten million (10,000,000) class J shares, to an amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.00), by way of redemption and cancellation of ten million (10,000,000) class J shares, being the entirety of the class J shares of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 and article 5.2 of the Articles, which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is nine hundred thousand euro (EUR 900,000.00) divided into:

5.1.1 ten million (10,000,000) A shares (the “A Shares”);

5.1.2 ten million (10,000,000) B shares (the “B Shares”);

5.1.3 ten million (10,000,000) C shares (the “C Shares”);

5.1.4 ten million (10,000,000) D shares (the “D Shares”);

5.1.5 ten million (10,000,000) E shares (the “E Shares”);

5.1.6 ten million (10,000,000) F shares (the “F Shares”);

5.1.7 ten million (10,000,000) G shares (the “G Shares”);

5.1.8 ten million (10,000,000) H shares (the “H Shares”); and

5.1.9 ten million (10,000,000) I shares (the “I Shares”);

each having a par value of one cent (EUR 0.01) and the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

5.2. The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (a “Share Redemption”) in the following order:

- 5.2.1 The I Shares;
- 5.2.2 The H Shares;
- 5.2.3 The G Shares;
- 5.2.4 The F Shares;
- 5.2.5 The E Shares;
- 5.2.6 The D Shares;
- 5.2.7 The C Shares;
- 5.2.8 The B Shares; and
- 5.2.9 The A Shares.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the class J shares in the shareholders’ register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively one thousand four hundred euro (EUR EUR 1,400.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de KKR Columba One S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.436 et ayant un capital social de EUR 1.000.000,00 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 10 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 660, p. 31634 et suivantes du 29 mars 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, en date du 17 mai 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1377, p. 66056 et suivantes du 5 juillet 2010.

A comparu:

KKR Columba Limited, une société à responsabilité limitée de droit des Îles Caymans, ayant son siège social au KY-KY1- 1104 Grand Cayman, Îles Caymans, immatriculée au Cayman Islands Registrar sous le numéro 236845 (L’Associé Unique),

ici représentée par Maître Michael WIETZOREK, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé à New York (Etats-Unis d’Amérique) le 2 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. L’Associé Unique détient les cent millions (100.000.000) de parts sociales d’une valeur nominale d’un centime (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en (i) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe A, (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe B, (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe C, (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe D, (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe E, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe F, (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe G,

(viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe H, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe I, et (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe J, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.000.000,00.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,00), afin de le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00), représenté par cent millions (100.000.000,00) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en (i) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe A, (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe B, (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe C, (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe D, (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe E, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe F, (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe G, (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe H, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe I, et (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe J, à un montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000,00), par le rachat et l'annulation de dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe J, représentant la totalité des parts sociales de classe J de la Société;

3. Modification des articles 5.1 et 5.2 des Statuts; et

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales de classe J dans le registre des associés de la Société, telle que décrite ci-dessus.

Ces faits exposés, l'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,00), afin de le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00), représenté par cent millions (100.000.000,00) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en (i) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe A, (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe B, (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe C, (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe D, (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe E, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe F, (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe G, (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe H, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe I, et (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe J, à un montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000,00), par le rachat et l'annulation de dix millions (10.000.000) de parts sociales de classe J, représentant la totalité des parts sociales de classe J de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est de neuf cent mille euros (EUR 900.000) divisé en:

5.1.1. dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");

5.1.2. dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");

5.1.3. dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");

5.1.4. dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");

5.1.5. dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");

5.1.6. dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");

5.1.7. dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");

5.1.8. dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"); et

5.1.9. dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I");

chacune ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et les droits et obligations définis dans les présents Statuts. Les associés sont dénommés collectivement les "Associés".

5.2 Le capital social de la Société pourra être uniquement réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les parts sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

5.2.1. Les Parts Sociales de Catégorie I;

- 5.2.2. Les Parts Sociales de Catégorie H;
- 5.2.3. Les Parts Sociales de Catégorie G;
- 5.2.4. Les Parts Sociales de Catégorie F;
- 5.2.5. Les Parts Sociales de Catégorie E;
- 5.2.6. Les Parts Sociales de Catégorie D;
- 5.2.7. Les Parts Sociales de Catégorie C;
- 5.2.8. Les Parts Sociales de Catégorie B; et
- 5.2.9. Les Parts Sociales de Catégorie A.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales de classe J dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: M. Wietzorek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2014. LAC/2014/47609. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177737/219.

(140203252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Gamma Trading Gestion S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.067.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme GAMMA TRADING GESTION SA S.P.F. (RCS B147067) avec siège social à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT juge et liquidateur Maître Stéphanie STAROWICZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 27 novembre 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Stéphanie STAROWICZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2014183457/20.

(140206554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Mistral Partners 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 190.156.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty sixth day of September,

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

- MPIT 1 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.142,

here represented by Alexandra Margouët, juriste residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party in its capacity as sole shareholder representing the entire share capital (the "Sole Shareholder") of Mistral Partners 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.156 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 23, 2014, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, deliberated upon the following agenda:

1. Creation of two (2) classes of shares, namely class A Shares and class B Shares and determination of the characteristics thereof;
2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company; and
3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create two (2) different classes of shares referred to as "A Shares" and "B Shares".

The Sole Shareholder decided to convert all the existing one thousand two hundred fifty (1,250) shares representing the entire share capital of the Company into:

- One thousand one hundred twenty-four (1,124) class A Shares without nominal value, and
- One hundred twenty-six (126) class B Shares without nominal value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

"ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. Definitions.

"Agreed Form" means in a form agreed by or on behalf of the A Shareholders and the B Shareholders;

"Agreement" means any shareholders' agreement or joint venture agreement or similar agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time;

"A Shareholder" means a holder from time to time of A Shares;

"A Shares" means the class A shares without any nominal value in the capital of the Company from time to time;

"Articles" means these articles of association as amended from time to time (and any reference to an Article or article shall be a reference to that article of the Company's articles of association);

"Associate" means:

(a) in relation to a person, an associated company of that person or a person who is connected with that person (and whether a company is an associated company shall be determined in accordance with section 449 of the Corporation Tax Act 2010 of the United Kingdom of Great Britain and whether a person or an associated company is connected shall be determined in accordance with section 1122 of the Corporation Tax Act 2010 save that, in construing section 1122, the terms "control" shall have the meaning given by section 1124 or section 450 of that Act so that there shall be control wherever either of such sections would so require); or

(b) in relation to a non-natural person, any subsidiary undertaking or parent undertaking of such non-natural person and any other subsidiary undertaking of any parent undertaking of such non-natural person; or

(c) in relation to a Shareholder, any entity exercising discretionary or non-discretionary investment management in respect of, or providing discretionary or non-discretionary advice to, such Shareholder (an "Investment Manager"), any entity meeting the criteria set out in (a) and/or (b) above in respect of such Investment Manager and any other entity similarly managed or advised by such Investment Manager from time to time;

"B Shareholder" means a holder from time to time of B Shares;

"B Shares" means the class B shares without any nominal value in the capital of the Company from time to time;

"Board" means the board of Managers of the Company as constituted from time to time;

"Bridging Loan Agreement" means any loan agreement between the Company and a A Shareholder in an Agreed Form, which the A Shareholders have agreed shall be termed a Bridging Loan Agreement;

"Bridging Loans" means loans drawn down by the Company pursuant to any Bridging Loan Agreement;

"Business Plan" means the business plan for the Group as amended from time to time;

"Contribution" means a contribution to the Company or other member of the Group by a Shareholder, whether by way of a subscription for Shares or the advancing of Funding Loans and (if applicable) Priority Loans but excluding Bridging Loans;

"Distribution" means any distribution or other payment by a member of the Group to a Shareholder, whether by way of dividend on, or redemption of, Shares, repayment or prepayment of, or payment of interest on, Shareholder Loans or otherwise (and the term "Distributed" shall be construed accordingly);

"Drag Notice" shall have the meaning specified in article 7.5;

"Dragged Interests" shall have the meaning specified in article 7.5;

"Financial Year" shall mean each calendar year ending 31 December;

"Funding Loan Agreement" means any loan agreements between the Company and a Shareholder in an Agreed Form, which the Shareholders have agreed shall be termed a Funding Loan Agreement;

"Funding Loans" means any loans drawn down by the Company pursuant to a Funding Loan Agreement;

"Group" means the Company and its subsidiaries and subsidiary undertakings from time to time and "Group Company" shall be construed accordingly;

"Internal Rate of Return" means, as of the date of a Distribution to a Shareholder, the annualised discount rate expressed as a percentage (computed using the "XIRR" function in Microsoft® Excel 2010 or an equivalent function in another comparable software package) stated on a per annum basis (and compounded annually) which, when applied to the cashflows set out below, gives the net present value of those cashflows as zero having adopted the convention of outflows as negative and inflows as positive on the basis that (i) each Contribution shall be included as a negative number and (ii) each Distribution (other than a payment or repayment of interest or principal in respect of any Bridging Loans) and any withholding tax on any Distribution (other than a payment or repayment of interest or principal in respect of any Bridging Loans) to the extent that the relevant Shareholder receives the benefit of the amount withheld shall be included as a positive number, and that each of those cashflows is treated as arising on the date on which it occurs;

"Law" means the Law of 10 August -1915 on commercial companies, as amended from time to time;

"Manager" means a member of the Board or as the context requires a member of the board of any Property Company from time to time;

"Percentage Share" means the respective percentage interests of each Shareholder represented as the aggregate number of Shares held by it as a percentage of the entire issued share capital of the Company from time to time;

"Priority Loan Agreements" means any loan agreement between the Company and a Shareholder in an Agreed Form, which the Shareholders have agreed shall be termed a Priority Loan Agreement;

"Priority Loans" means any loans drawn down by the Company pursuant to a Priority Loan Agreement;

"Property" means a real estate asset (or an interest therein) owned by the Group;

"Property Business Plan" means the business plan for each Property or other asset acquired or to be acquired by the Group as adopted or subsequently amended;

"Property Company" means all Group Companies other than the Company;

"Refund Amounts" means Funding Loans that have been advanced by a Shareholder in full compliance with a drawdown request in circumstances where another Shareholder (fails to advance to the Company the full amount due from it specified in the same drawdown request;

"Reserved Matter" means any of the matters set out in Schedule 1 of these Articles;

"Sale Date" shall have the meaning specified in article 7.3;

"Sale Notice" shall have the meaning specified in article 7.3;

"Sale Price" shall have the meaning specified in article 7.3;

"Share" means a share in the capital of the Company of whatever class;

"Shareholder" means any or all of the A Shareholders and/or the B Shareholders for the time being as the case may be, and "Shareholders" shall be construed accordingly;

"Shareholder Loan Agreements" means any Funding Loan Agreements, any Priority Loan Agreements and any Bridging Loan Agreement and "Shareholder Loan Agreement" shall mean any of them;

"Shareholder Loans" means any Funding Loans, any Priority Loans, any Bridging Loans, as the case may be and "Shareholder Loan" shall mean any of them;

"Shareholder Target Return" means the aggregate financial return for the A Shareholder as a multiple of not less than 1.4 x the aggregate Contributions (excluding Bridging Loans) invested in the Company from time to time by the A Shareholder;

"Subscription Price" the amount paid up or credited as paid up on a share, including the full amount of any premium at which such share was issued whether or not such premium is subsequently applied for any purpose;

"Tag Notice" shall have the meaning specified in article 7.7; and

"Tagged Interests" shall have the meaning specified in article 7.7.

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a private limited company ("Société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "Mistral Partners 1 S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by unanimous resolution of the board of managers of the Company.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a unanimous resolution of the board of managers of the Company. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by unanimous resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object.

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets whether owned by it or third parties as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations and participations owned by third parties.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin and to manage and develop such participations and participations held by third parties, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the Shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand one hundred and twenty four (1,124) class A Shares without any nominal value and by one hundred and twenty six (126) class B Shares without any nominal value.

5.2 Subject to these Articles and the Agreement, the share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or, as the case may be, pursuant to a resolution of the Shareholders resolving thereupon in accordance

with the quorum and majority rules as provided for in these Articles and/or the Agreement for the amendment of these Articles, to the extent being compliant with applicable law.

5.3 Each Share shall be entitled to a portion in the assets and profits of the Company as provided for in article 19.7.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 The Shareholders shall only be entitled to transfer their Shares or Shareholder Loans in the Company in accordance with the present Articles, the Agreement and the Law.

6.2 Otherwise than in accordance with the provisions of these Articles and/or the Agreement, neither Shareholder shall, and each Shareholder shall procure that none of their Associates shall:

6.2.1 pledge, mortgage (whether by way of fixed or floating charge) or otherwise encumber their legal or beneficial interest in their Shares or Shareholder Loans; or

6.2.2 sell, transfer or otherwise dispose of any of their Shares or Shareholder Loans (or any legal or beneficial interest therein); or

6.2.3 enter into any agreement in respect of the votes attached to their Shares (if any); or

6.2.4 agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing, without first having obtained written approval from the other Shareholders.

6.3 Subject to applicable law, the Company shall not register any transfer made in breach of the above-mentioned rules and the Shares or Shareholder Loans comprised in any transfer purported to be so made shall carry no rights whatsoever unless and until in each case the breach is rectified.

6.4 Any transfer of Shares and/or Shareholder Loans by the A Shareholder or the B Shareholder made in accordance with the provisions of article 7 of these Articles shall be deemed to be a permitted transfer for the purposes of these Articles.

6.5 No Shareholder shall be permitted to transfer any interest in any Share or Shareholder Loan unless it simultaneously transfers all its interests in all the Shares and Shareholder Loans held by it to the same person.

6.6 The Shareholders undertake to vote in favour of any resolutions approving a transfer of Shares made further undertake to accept any such transfer in compliance with article 189 of the Law and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 7. Third Party Sale.

7.1 Subject to articles 6 and 7.12 of these Articles and the Agreement, during the period ending on September 26, 2017, neither Shareholder shall sell or transfer or agree to sell or transfer any legal or beneficial interest in any of its Shares or Shareholder Loans without the prior written consent of the other Shareholders.

7.2 From September 26, 2017 and subject to the following provisions of this article 7 and the Agreement, either Shareholder may sell its entire legal and beneficial interest in all but not some only of its Shares and Shareholder Loans to a bona fide arm's length purchaser.

7.3 Subject to the Agreement, if either Shareholder (defined as the "Selling Shareholder") shall determine in accordance with articles 7.12 or 7.2 to sell its entire legal and beneficial interest in all but not some only of its Shares and Shareholder Loans (defined as the "Sale Interests") to a bona fide arm's length purchaser, the Selling Shareholder shall serve a written notice (the "Sale Notice") on the other Shareholder (defined as the "Other Shareholder") setting out:

7.3.1 the consideration per Share held by the Selling Shareholder and the amount per EUR of principal of Shareholder Loans advanced by the Selling Shareholder to be paid by the relevant purchaser(s) (defined as "Sale Price");

7.3.2 the consideration per Share held by the Other Shareholder and the amount per EUR of principal of Shareholder Loans advanced by the Selling Shareholder which would be payable to the Other Shareholder if a Drag Notice or a Tag Notice were to be served (the "Drag/Tag Price") as calculated in accordance with article 7.10; and

7.3.3 the completion date for the sale (which shall be at least thirty (30) and no more than one hundred and twenty (120) days from the date of the Sale Notice) (the "Sale Date").

7.4 The Other Shareholder may within 14 days of the receipt of the Sale Notice serve a written notice on the Selling Shareholder requiring the Selling Shareholder to sell its entire legal and beneficial interest in all but not some only of its Shares and Shareholder Loans to the Other Shareholder in substitution for the bona fide arm's length purchaser (a "Pre-Emption Notice"). On receipt of a Pre-Emption Notice, the Selling Shareholder and its respective Associates shall be bound on the Sale Date to transfer or cause to be transferred to the Other Shareholder all of the Shares and the Shareholder Loans held by them in each case at the relevant Sale Price. Where a Pre-Emption Notice has been served, any Drag Notice shall become invalid and shall cease to have any effect.

7.5 The Selling Shareholder may include with the Sale Notice a written notice (the "Drag Notice") requiring the Other Shareholder and their Associates to sell all, but not less than all, of the Shares and Shareholder Loans held by the Other Shareholder and its Associates to the relevant third party or third parties. On receipt of a Drag Notice, the Other Shareholder and its respective Associates shall be bound on the Sale Date to transfer or cause to be transferred to such third party or third parties all of the Shares and the Shareholder Loans held by them at the Drag/Tag Price (the relevant interests described in this article 7.5 being the "Dragged Interests").

7.6 Subject to article 7.4 and the Agreement, the delivery of a Drag Notice in accordance with article 7.5 shall give rise to a legally binding obligation on the part of the Other Shareholder to sell, or procure the sale, of all of the Dragged Interests to the relevant third party or third parties on the Sale Date. The Other Shareholder undertakes to the Company and the Selling Shareholder to, and to procure that their Associates shall, execute all documents and do all things necessary to affect any sale of the Dragged Interests and the registration thereof in the books and records of the Company. On the Sale Date, the Dragged Interests shall be duly transferred free of all liens and encumbrances simultaneously with the transfer of the Sale Interests. If the Other Shareholder does not on completion execute and deliver all documents necessary to affect the sale of the Dragged Interests, then the Selling Shareholder or the any manager of the Company shall, as attorney for the Other Shareholder, be entitled to execute and deliver the necessary documents against receipt by the Company on trust for the Other Shareholder of the consideration payable in respect of the Dragged Interests. The Other Shareholder appoints the Selling Shareholder and each manager of the Company jointly and severally as its attorney (acting alone or jointly) to execute and deliver the documents required by article 7.5 and this article 7.6 and for the purposes set out herein and therein and, if required, will ratify such signature or action by its attorney. The power of attorney in this article 7.6 is given by way of security for the obligations of the Other Shareholder and can be revoked by him /or her, subject to the giving of six months' prior notice.

7.7 If the Selling Shareholder does not serve a Drag Notice with the Sale Notice and (where the Selling Shareholder is the B Shareholder) the A Shareholder has not served a Pre-Emption Notice, then the Other Shareholder may within the period of 14 days following despatch of the Sale Notice, serve a written notice (the "Tag Notice") requiring the Selling Shareholder to procure that the third parties referred to in the Sale Notice purchase all, but not less than all, of the A Shares and Shareholder Loans held by the Other Shareholder (together being the "Tagged Interests"). On receipt of a Tag Notice the Selling Shareholder shall be bound on the Sale Date to procure (save to the extent completion lies in the power of the Other Shareholder) the purchase by such third party or third parties of all of the Shares and the Shareholder Loans held by them at the Drag/Tag Price.

7.8 The Other Shareholder undertakes to the Company and the Selling Shareholder to execute all documents and do all things necessary to affect any sale of the Tagged Interests and the registration thereof in the books and records of the Company. On the Sale Date, the Tagged Interests shall be duly transferred free of all liens and encumbrances simultaneously with the transfer of the Sale Interests.

7.9 In connection with the transfer of any Dragged Interests or Tagged Interests (as applicable), the Other Shareholder shall only be obliged to provide warranties or indemnities in favour of the relevant purchaser as to its legal and beneficial title to the Shares and the Shareholder Loans in each case in the same form as the Selling Shareholder is also making or providing in respect of the concurrent transfer of its Shares and Shareholder Loans.

7.10 The Drag/Tag Price shall be equal to the total sum which the Other Shareholder would need to receive pursuant to a Distribution in accordance with article 19.7 in order for the Selling Shareholder to receive by way of Distribution pursuant to article 19.7 an amount equal to the Sale Price at the same time.

7.11 If a Sale Notice is served by a Selling Shareholder and (a) the Selling Shareholder does not serve a Drag Notice and (b) the Other Shareholder does not serve a Pre-Emption Notice or a Tag Notice, the Selling Shareholder shall be permitted for a period of 120 days beginning on the last date on which the Other Shareholder would be been entitled to serve a Tag Notice to sell all but not some only of the Shares and Loan Notes held by it to a bona fide arm's length purchaser for a price not less than that set out in the Sale Notice.

7.12 At any time before the third anniversary of these Articles the B Shareholder may sell its entire legal and beneficial interest in all but not some only of its Shares and Shareholder Loans in accordance with the provisions of articles 7.2 to 7.11 and the Agreement to a bona fide arm's length purchaser in circumstances where if the B Shareholder were to exercise its rights under article 7.5 or the A Shareholder were to exercise its rights under article 7.7 then the A Shareholder would receive (taking into account past Distributions) as at the date of the completion of such transfer a return on its Contributions which is equal to or greater than the Shareholder Target Return.

Art. 8. Redemption of Shares. The Company may redeem its own Shares subject to these Articles, the Agreement and applicable law.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided unanimously upon by the general meeting of Shareholders.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 9. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law or these Articles or the Agreement, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Subject to article 14.4, these Articles and the Agreement, the capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by the approval of the sole member or, as the case may be, by the approval of Shareholders (i) comprising the majority of the Shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the Company's issued share capital. The Shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Vote. Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per share; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 11. Single Shareholder. If the Company has only one shareholder, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 12. Board of Managers.

12.1 The Company is managed by up to five (5) Managers, who need not be Shareholders.

12.2 In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.3 The Board of Managers shall consist of up to three (3) managers appointed among a list of candidates proposed by the A Shareholder and up to two (2) managers appointed among a list of candidates proposed by the B Shareholder, who fix the term of their office.

12.4 Each manager shall hold office until death, resignation or removal at any time ad nutum by the Shareholder who appointed him or her. If a vacancy occurs on the Board, his or her successor shall be appointed among a list of candidates proposed by the Shareholder who proposed him or her for appointment.

12.5 The chairman of the Board shall be appointed by the Managers from time to time;

12.6 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least three (3) of the Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers, including at least one Manager appointed by the A Shareholder and one Manager appointed by the B Shareholder where the B Shareholder has appointed a Manager. Subject to these Articles and the Agreement, decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting. If the quorum is not present at a Board meeting that meeting shall be adjourned for a period of seven (7) days and at the reconvened meeting (which shall take place at the same time and place as the original meeting and shall only consider matters which were to be raised at the original meeting) the same quorum of a majority of the Managers present or represented is needed;

12.7 Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, proceedings of the Board shall be regulated in such a way as to maintain the tax residency of the Company in Luxembourg including without limitation that no meeting of the Board may take place in the United Kingdom, France, Germany or the United States and no Manager (or proxy thereof) shall be entitled to attend and count in the quorum by telephone when situated in the United Kingdom, France, Germany or the United States;

12.8 The time, date and location of meetings of the Board shall be determined by the chairman of the Board from time to time in consultation with the Managers and any Manager may validly participate in a meeting of the Board by telephone or any other form of communications equipment (provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting);

12.9 A written agenda for each meeting of the Board specifying the matters to be raised at the meeting and dial-in details for participants to attend by telephone shall be sent together with a notice convening the meeting to all Managers who are entitled to attend, not less than seven (7) days prior to the date of the meeting (unless all of the Managers entitled to attend such meeting consent in writing to a meeting being held on shorter notice or as soon as reasonably practicable following notice of the meeting being given or waive in writing the requirements for notice before, at or after such meeting and attendance at such a meeting without objection by a Manager shall be deemed a waiver of such notice requirement). As soon as reasonably practicable following each meeting of the Board minutes of such meeting shall be sent to all Managers who are entitled to attend. In the case of Managers appointed by the A Shareholder, all agenda, notices, dial-in details and minutes pursuant to this article shall be provided to the A Shareholder by post and also by e-mail to crelondon@marathonfund.com and in the case of Managers appointed by the B Shareholder, all agenda, notices, dial-in details and minutes pursuant to this clause shall be provided to the B Shareholder by post and also by e-mail to meslegal@marcoleurope.com;

12.10 Subject to article 14.4, the decisions of the Board shall be made by a simple majority;

12.11 The decisions of the Board may, in lieu of a resolution at a meeting of the Board, be made by written resolution signed by all of the Managers;

12.12 The day to day running of the business of the Company shall be carried out by the Board and the Board shall control and manage all operations of the Company including, in relation to the acquisition and disposal of real estate assets or real estate companies (where applicable);

12.13 The Board may appoint individuals to act on behalf of the Company with such titles and authority as may be determined from time to time by the Board; and

12.14 None of the Shareholders or the Managers (in their capacities as Shareholders of the Board), shall have any duties or liabilities to any other Shareholder (including any fiduciary duties); provided, however, that this article 12.14 shall not eliminate or limit the liability of the Managers or the Shareholders (i) for acts that involve fraud, intentional misconduct or a grossly negligent act; or (ii) for any transaction not permitted or authorised under or pursuant to these Articles and the Law from which such Manager or Shareholder derived a personal benefit unless the Shareholders have approved in writing such transaction in accordance with these Articles. Except as provided in this present Articles, whenever in this Articles a Shareholder is permitted or required to make a decision affecting or involving the Company, and Shareholder or any other Person, such representative and/or such Shareholder shall be entitled to consider such interests and factors as he, she or it desires, including a particular Shareholder's interests, and shall, to the fullest extent permitted by applicable law, have no duty or obligation to give any consideration to any interest or factors affecting the Company or any Shareholder.

Art. 13. Minutes of the Meetings.

13.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers.

Art. 14. Powers.

14.1 Subject to articles 12 and 14.4 and the Agreement, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

14.2 Subject to article 14.4, all powers not expressly reserved by law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

14.3 Subject to article 14.4, the Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholder, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

14.4 Save where such matter has been approved by a unanimous resolution of the Board, no member of the Group (including for the avoidance of doubt the Board of Managers) shall undertake any Reserved Matter without the prior written consent of all Shareholders.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the joint signature of one Manager appointed by the A Shareholder and one Manager appointed by the B Shareholder of the Company or (ii) sole signature of the sole manager; or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and fifteen.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of Shareholders.

Art. 19. Profits, Reserves and Distribution.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of Shareholders represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

19.3 The sole member or, as the case may be, the general meeting of Shareholders shall determine in accordance with these Articles and the Agreement how the remainder of the annual net profits of the Company will be allocated, and may decide, always in accordance with these Articles and the Agreement, to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses (if any), to allocate it to a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholder(s) as dividend.

19.4 To the extent permissible under applicable law, the sole member or, as the case may be, the general meeting of Shareholders may decide to pay out interim dividends, provided that (i) current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, and (ii) such distribution is made in accordance with these Articles and the Agreement.

19.5 Save where the Business Plan provides for the Company to retain any funds in order to meet its working capital requirements or where agreed by the Shareholders, the Shareholders shall procure that the Company adopts a full distribution policy and all profits of the Company and other cash available for distribution ("Distributable Amounts") are Distributed by the Company on a quarterly basis in accordance with article 19.7 and applicable law as soon as reasonably practicable following the end of each calendar quarter, subject to these Articles and the Agreement.

19.6 The Company shall subject always to applicable law and the Managers acting in accordance with their fiduciary duties, procure that each of its subsidiaries which has profits available for distribution shall from time to time declare and pay to the Company such dividends to the extent possible as are necessary to permit lawful and prompt payment by the Company of the amounts set out in article 19.5.

19.7 Subject to the Agreement, all amounts that are due to be Distributed to the Shareholders in accordance with article 19.5 shall, after taking into account all prior Distributions made as defined above, be Distributed in the following manner and order of priority:

19.7.1 first, any Refund Amounts to the relevant funding Shareholder;

19.7.2 second, to any holders of Bridging Loans until all Bridging Loans and all interest thereon have been repaid in full;

19.7.3 third, to any holders of Priority Loans pro rata until all outstanding Priority Loans held by them and all interest payable thereon have been repaid in full;

19.7.4 fourth, to the Shareholders pro rata in accordance with their respective Percentage Shares until all outstanding Funding Loans held by them have been repaid in full;

19.7.5 fifth, to the Shareholders pro rata in accordance with their respective Percentage Shares until they have each received an amount equal to the aggregate subscription price paid by them for their Shares (including amounts allocated to share premium accounts);

19.7.6 sixth, to the Shareholders pro rata in accordance with their respective Percentage Shares until the Shareholders have each received aggregate Distributions (including pursuant to clauses 19.7.1, 19.7.2 to 19.7.5 inclusive and this clause 19.7.6) sufficient to provide each of them with an Internal Rate of Return in respect of their total respective Contributions of 11%; and

19.7.7 thereafter, any further Distributable Amounts shall be Distributed (i) as to 25% to the B Shareholder and (ii) as to the balance, to the Shareholders pro rata in accordance with their respective Percentage Shares.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be Shareholder.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of Shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of Shareholders.

Title VII. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders resolving such dissolution in accordance with these Articles and the Agreement and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the single Shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

In the event of the dissolution and winding up of the Company, any surplus assets of the Company over its liabilities remaining at the conclusion of the winding up after payment of all monies due to the creditors of the Company shall be distributed, as closely as possible, in the priority set forth in the article 19.7, for the avoidance of doubt taking into account any payments or Distributions made prior to the dissolution.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 as amended.

Schedule 1 - Reserved Matters

1. Approval of any Business Plan or Property Business Plan and any material changes (including any changes to the professional team), departures from or updates to any approved Business Plan (where expenditure which is more than 10% outside amount provided for in the relevant Business Plan or Property Business Plan will be considered material);
2. Any amendment to the then current asset management agreement in the Agreed Form and the entry into any new asset management agreement;
3. The appointment of any OPCI or other corporate manager or domiciliation or corporate secretary provider;
4. The acquisition by the Company or any Group Company of any material or capital assets (including for the avoidance of doubt, the acquisition of any Property by any Property Company) but excluding the acquisition of any material or capital asset provided for in the Business Plan or the relevant Property Business Plan for a sum of not more than EUR 250,000;
5. The employment of any person by any member of the Group;
6. The sale of any Group Company or any Property other than provided in article 7;
7. The disposal of, issue of or granting of rights to acquire any shares in any Group Company;
8. The consolidation, sub-division or conversion of any shares in the Company or any Group Company;
9. The creation of any subsidiary undertaking or the acquisition of any entity by any Group Company save as provided for in the Business Plan;
10. The establishment of any bonus, profit-sharing or other incentive scheme or plan for directors and/or managers of any Group Company;
11. The approval by the Company of the making or the making of any distributions or returns of capital by any subsidiary of the Company other than in accordance with the distributions provisions in article 19;
12. The transfer of any profits to reserves or any other action which is calculated to reduce the amount of profits available for distribution by any Group Company;
13. Any change to the accounting reference date or accounting or taxation policies or tax residence of any Group Company;
14. Any change to the auditors, banker or valuers of any Group Company;
15. Any change of name of any Group Company;
16. Any change of registered office of any Group Company;
17. Any amendment to the articles of association of any Group Company;
18. The winding up of any Group Company except where insolvent;
19. The terms of and the entry into of any debt finance and related security agreements or the sale and purchase agreement for any Property ("Relevant Documents") and any material amendments to or material waivers of the terms of the Relevant Documents or the termination of any Relevant Document;
20. The giving by any Group Company of any guarantee, surety or indemnity in favour of any person in respect of the liabilities or obligations of any person other than a Group Company other than in the ordinary course of business;
21. The making by any Group Company of any loan, advance, gift or donation, other than:
 - a. in the ordinary course of business (including any deposit paid in connection with an acquisition of a Property); or
 - b. between any Group Companies;
22. The creation of any encumbrance over any of the assets of any Group Company other than pursuant to agreed Relevant Documents other than in the ordinary course of business;
23. The entry into or variation of any arrangement, contract or transaction with any Shareholders or any of their respective Associates (and any of their respective employees, directors, managers or officers);
24. The entry by any Group Company into any joint venture or profit sharing agreement;
25. Ratification or approval of any annual audited financial statements of the Company or any Group Company;
26. Material change to the nature of the business provided for in the Business Plan or as otherwise agreed by the Shareholders."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, et le vingt-six septembre.

Devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

- MPIT 1 S.A. une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre De Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.142,

ici représentée par Alexandra Margouët, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante dans sa capacité d'associé unique représentant la totalité du capital social ("Associé Unique") de Mistral Partners 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, au capital social de douze mille cinq-cent euros (EUR 12,500.-) et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.156 (la "Société"), régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 23 juillet 2014, en attente de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

1. Création de deux (2) classes de parts sociales, respectivement Parts de catégorie A et Parts de catégorie B, et détermination des caractéristiques y afférentes;

2. Modification et refonte des statuts de la Société; et

3. Divers.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné afin d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux (2) catégories différentes de parts sociales respectivement désignées «Parts de Catégorie A» et «Parts de Catégorie B».

L'associé Unique décide de convertir l'intégralité des mille deux cent cinquante (1,250) parts représentant l'intégralité du capital social de la Société en:

- Mille cent vingt-quatre (1.124) Parts de Catégorie A sans valeur nominale et;

- Cent vingt-six (126) Parts de Catégorie B sans valeur nominale.

Chacune des parts sociales se voit attribuer un (1) droit de vote à aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«STATUTS

Titre I^{er} . Définitions

“Accord” signifie tout pacte d'associé, contrat de partenariat, ou tout contrat similaire conclu par les Associés et par la Société à quelque moment que ce soit;

“Actif Immobilier” signifie un actif immobilier (ou un intérêt y afférent) détenu par le Groupe;

“Associé” signifie un ou tous les Associés de Catégorie A et/ou les Associés de Catégorie B à l'heure actuelle le cas échéant, et “Associés” se définit en conséquence;

“Associé de catégorie A” signifie tout porteur de Parts de catégorie A;

“Associé de catégorie B” signifie tout porteur de Parts de catégorie B;

“Comptes Courant d'Associé” signifie tout Prêt Fondateur, tout Prêt Prioritaire, tout Prêt Relais le cas échéant et «Compte Courant d'Associé» signifie l'un d'entre eux;

"Conseil de Gérance" signifie le conseil de gérance de la Société tel que rassemblé à tout moment;

“Contrat Fondateur de Financement” signifie tout contrat de prêt entre la Société et un Associé dans une Forme Prévues, que les Associés auront convenu d'appeler un Contrat Fondateur de Financement;

“Contrats de Prêt Prioritaire” signifie tout contrat de prêt entre la Société et un Associé dans une Forme Prévues, que les Associés auront convenu d'appeler un Contrat de Prêt Prioritaire;

“Contrat de Prêt Relais” signifie tout contrat de prêt conclu entre la Société et un Associé de catégorie A dans une Forme Prévues pour lequel les Associés de catégorie A ont donné leur accord pour qu'il soit appelé «Contrat de Prêt Relais»;

“Contribution” signifie une contribution à la Société ou à un autre membre du Groupe réalisée par un Associé, que ce soit par voie de souscription à des Parts, ou par avance de Prêts Fondateurs et (le cas échéant) de Prêts Prioritaires à l'exclusion des Prêts Relais;

“Conventions de Compte Courant d'Associé” signifie tout Contrat de Prêt Fondateur, tout Contrat de Prêt Prioritaire et tout Contrat de Prêt Relais et «Convention de Compte Courant d'Associé» signifie l'un d'entre eux;

“Date de Cession” a la définition donnée à l'article 7.3;

“Distribution” signifie toute distribution ou autre paiement par un membre du Groupe à un Associé, que ce soit par voie de dividende, ou de rachat, de Parts Sociales, remboursement ou prépaiement, ou paiement d'intérêts, de Compte Courant d'Associé ou autre (et le terme «Distribué» se définit en conséquence);

“Domaines Réservés” signifie toute matière inscrite à l'Annexe 1 des présents Statuts;

“Exercice Social” signifie chaque année civile prenant fin le 31 décembre;

“Forme Prévue” signifie dans une forme convenue par ou au nom de l'Associé de catégorie A ou de l'Associé de Catégorie B;

“Gérant” signifie un membre du Conseil de Gérance ou si le contexte le requiert un membre du conseil de gérance d'une Société de Détention Immobilière de temps à autre;

“Groupe” signifie la Société et toutes ses filiales et engagements de ses entreprises de temps à autres et «Société du Groupe» se définit en conséquence;

«Intérêts de Sortie Conjointe» aura la signification précisée à l'article 7.7.

“Intérêts de Sortie Forcée” a la définition donnée à l'article 7.5;

“Loi” signifie la Loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée de temps à autres;

“Notification de Cession” a la définition donnée à l'article 7.3;

“Notification de Sortie Conjointe” aura la signification précise à l'article 7.7;

“Notification de Sortie Forcée” a la définition donnée à l'article 7.5;

“Objectif de Rentabilité de l'Associé” signifie l'ensemble de la rentabilité financière pour l'Associé de Catégorie A en tant que multiple d'au moins 1,4 fois la totalité des Contributions (à l'exclusion des Prêts Relais) investi dans la Société par l'Associé de Catégorie A de temps à autre;

“Plan d'Activité” signifie le plan d'activité du Groupe tel qu'amendé à tout moment;

“Partenaire” signifie:

(a) Concernant une personne, une Société associée à cette personne ou une personne qui en relation avec cette personne (le fait qu'une société soit une société associée doit être déterminé conformément avec la section 449 du Corporation Tax Act de 2010, émis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, et le fait qu'une personne est en relation ou une société est associée doit être déterminé conformément à la section 1122 du Corporation Tax Act de 2010, étant précisé que dans l'interprétation de ladite section 1122, le terme «Control» devra avoir la signification donnée par la section 1124 ou la section 450 de cet acte de telle sorte qu'il y ait contrôle dès lors que l'une de ces sections le considère);
ou

(b) Concernant une personne morale, toute filiale ou société mère de ladite personne morale ou toute autre filiale ou société mère de telle personne morale; ou

(c) Concernant un Associé, toute entité exerçant un mandat discrétionnaire ou non discrétionnaire de gestion d'investissement en relation avec, ou fournissant du conseil avec un mandat discrétionnaire ou non discrétionnaire à cet Associé (un «Gestionnaire d'Investissement»), toute entité répondant aux critères définis au (a) et/ou au (b) ci-avant en relation avec ledit Gestionnaire d'Investissement et toute autre entité gérée de manière similaire ou conseillée par ledit Gestionnaire d'Investissement à quelque moment que ce soit;

“Parts Sociales” signifie une part sociale du capital de la Société, quel qu'en soit la catégorie;

“Parts de catégorie A” signifie toute part sociale de catégorie A sans valeur nominale au capital de la société;

“Parts de catégorie B” signifie les parts de catégorie B sans valeur nominale au capital de la société;

“Plan d'Activité des Actifs Immobiliers” signifie le plan d'activité de chaque Actif Immobilier ou autre actif acquis par le Groupe tel qu'adopté ou amendé subséquemment;

“Prêt Fondateur” signifie tout prêt tiré par la Société en vertu d'un Contrat Fondateur de Financement;

“Prêts Relais” signifie les prêts appelés par la société conformément à tout Contrat de Prêt Relais

“Prêts Prioritaires” signifie tout prêt tiré par la Société conformément à un Contrat de Prêt Prioritaire;

“Prix de Cession” a la définition donnée à l'article 7.3;

“Prix de Souscription” signifie le montant payé ou crédité comme payé pour une action, incluant le montant total de chaque prime à laquelle telle action a été émise que la prime ait ensuite été utilisée à quelque effet que ce soit;

“Pourcentage de Parts Sociales” signifie le pourcentage d'intérêt respectif de chaque Associé représenté par le montant total de des Parts Sociales qu'il détient en pourcentage de l'ensemble des parts sociales émises par la Société de temps à autre;

“Remboursement de Montant” signifie un Prêt Fondateur qui a été avancé par un Associé en conformité avec une requête de tirage lorsque un autre Associé n’avance pas à la Société le montant total qu’il doit tel que prévu dans ladite requête de tirage;

“Société de Détention Immobilière” signifie toutes les Sociétés du Groupe autre que la Société;

“Statuts” signifie les statuts de la société tels qu’amendés à tout moment (et toute référence à un Article constitue une référence audit article des statuts de la société)

“Taux de Rendement Interne” signifie, à une date de Distribution à un Associé, le taux d’actualisation annualisé exprimé en pourcentage (calculé en utilisant la fonction «XIRR» de Microsoft® Excel 2010 ou une fonction équivalente dans un logiciel équivalent) donné sur une base annuelle (et composé annuellement) qui, lorsqu’appliqué au flux financiers ci-après, donne la valeur nette présente de ces flux financiers avec zéro ayant adopté la convention des flux sortants avec le négatif et les flux entrants en positif sur la base de (i) chaque Contribution est incluse en nombre négative et (ii) chaque Distribution (autre qu’un paiement ou un remboursement d’intérêt ou de principal s’agissant de tout Prêt Relais) pour autant que l’Associé concerné reçoive le bénéfice du montant retenu sera inclus comme nombre positif, et que chaque de ces flux financiers est traité comme arrivant à la date à laquelle il apparaît;

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le Droit Luxembourgeois, sous la dénomination de «Mistral Partners 1 S.à r.l.» (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l’intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution unanime du conseil de gérance de la Société.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d’une résolution unanime du conseil de gérance. Des succursales ou d’autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l’étranger par une résolution unanime du conseil de gérance.

Si des événements d’ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l’activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l’étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n’auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L’objet de la Société est d’investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d’établir, gérer, développer et disposer des biens détenus pour compte propre ou pour compte de tiers tels qu’ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et des participations détenus par les tiers.

4.3 De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d’un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l’origine, et de gérer et développer de telles participations et les participations détenues par les tiers, acquérir, par le biais d’investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l’exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu’elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu’elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l’émission d’obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille cent vingt-quatre (1,124) Parts Sociales de Catégorie A sans valeur nominale et par cent vingt-six (126) Parts Sociales de Catégorie B sans valeur nominale.

5.2 Conformément aux présents Statuts et à l’Accord, le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l’Associé unique, le cas échéant, ou par une résolution unanime des Associés se résolvant conformément aux

règles de quorum et de majorité prévues dans les présents Statuts, dans la mesure où de leur conformité avec la loi applicable.

5.3 Chaque Part Sociale donnera droit à une portion des actifs et bénéfices de la Société comme prévu à l'article 19.7.

Art. 6. Cession des Parts Sociales.

6.1 Les Associés ne seront autorisés à céder leurs Parts Sociales ou Comptes Courants d'Associés détenus dans la Société que dans les conditions prévues par les présents Statuts, l'Accord et par la Loi.

6.2 Sauf disposition contraire prévue aux présents Statuts et/ou de l'Accord, aucune partie ne doit accomplir les actes ci-après définis, et chaque partie doit s'assurer qu'aucun de ses Partenaires n'accomplit les actes ci-après définis:

6.2.1 promettre, hypothéquer (avec assiette fixe ou flottante) ou grever de toute autre façon leur intérêts légaux ou bénéficiaires dans leurs Parts ou Comptes Courants d'Associé; ou

6.2.2 vendre, transférer ou disposer de toute autre manière de leurs Parts ou Comptes Courants d'Associé (ou tout autre intérêt bénéficiaire ou légal y afférent); ou

6.2.3 souscrire tout contrat afférent aux droits de vote attachés aux Parts (le cas échéant); ou

6.2.4 s'engager, de façon conditionnelle ou non, à exécuter l'un des actes susvisés;

Sans avoir préalablement reçu l'accord écrit des autres Associés.

6.3 Sous réserve de la loi applicable, la Société ne devra pas enregistrer les cessions effectuées en violation des dispositions ci-dessus mentionnées et les Parts ou Comptes Courants d'Associés compris dans de telles cessions seront considérées comme dénuées de tout droit quel qu'il soit à moins que et jusqu'à ce que la violation soit régularisée.

6.4 Toute cession de Parts et/ou de Compte Courant d'Associé par l'Associé A ou l'Associé B, réalisée en conformité avec les dispositions de l'article 7 des présents Statuts sera considérée comme une cession régulière au sens des Statuts.

6.5 Aucun Associé ne sera autorisé à céder quelque intérêt que ce soit afférent à toute Part ou tout Compte Courant d'Associé à moins qu'il ne transfère simultanément l'ensemble de ses intérêts dans les Parts et Comptes Courant d'Associés qu'il détient à la même personne.

6.6 Les Associés s'engagent à voter en faveur de toute résolution approuvant un transfert de Parts réalisé conformément au présent Acte et s'engagent de surcroît à accepter un tel transfert qui serait en conformité avec l'article 189 de la Loi et l'article 1960 du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales.

7.1 Sous réserve de l'article 6 et 7.12 et de l'Accord, pendant la période allant jusqu'au 26 septembre 2017, aucun Associé ne doit céder ou transférer ou consentir à céder ou transférer tout intérêt légal ou bénéficiaire dans toute Part ou tout Compte Courant d'Associé sans l'approbation préalable des autres Associés.

7.2 A compter du 26 septembre 2017 et sous réserve des dispositions de cet article 7 et de l'Accord, chaque Associé peut céder la totalité de ses intérêts légaux et bénéficiaires à l'exclusion de toute cession partielle afférents à ses Parts et Compte Courant d'Associé à un acquéreur indépendant et de bonne foi.

7.3 Sous réserve de l'Accord, si l'un des Associés («l'Associé Cédant») devait décider, conformément aux articles 7.12 ou 7.2, de céder l'ensemble de ses intérêts légaux et bénéficiaires, à l'exclusion de toute cession partielle, afférents à ses Parts ou Comptes Courants d'Associés (les «Intérêts Cédés») à un acquéreur de bonne foi et indépendant, l'Associé Cédant devrait alors faire parvenir à l'autre Associé («l'Autre Associé») une notification écrite de la cession (la «Notification de Cession») comprenant les informations suivantes:

7.3.1 la contrepartie prévue pour chaque Part détenue par l'Associé Cédant ainsi que le montant devant être payé par l'acquéreur pour chaque Euro de principal figurant au crédit du Compte Courant d'Associé de l'Associé Cédant (le «Prix de Cession»);

7.3.2 la contrepartie correspondant à chaque Part détenue par l'Autre Associé ainsi que le montant correspondant à chaque Euro de principal figurant au crédit du Compte Courant d'Associé de l'Associé Cédant qui serait due à l'Autre Associé si une Notification de Sortie Forcée, ou si une Notification de Sortie Conjointe devait être notifiée (le «Prix de Sortie Forcée/Conjointe»), calculé conformément à l'article 7.10; et

7.3.3 la date d'effectivité de la cession (qui ne pourra intervenir qu'après un minimum de trente (30) jours sans pouvoir dépasser cent vingt (120) jours à compter de la date de la Notification de la Cession) (la «Date de Cession»).

7.4 L'Autre Associé peut dans les 14 jours de la réception de la Notification de Cession faire parvenir à l'Associé Cédant une notification écrite requérant que ledit Associé Cédant lui cède la totalité de ses intérêts légaux et bénéficiaire afférents à ses Parts ou Compte Courant d'Associé, à l'exclusion de toute cession partielle, par substitution à l'acquéreur de bonne foi et indépendant (la «Notification de Prémption»). Dès réception de la Notification de Prémption, l'Associé Cédant et ses Partenaires respectifs seront alors liés par la Date de Cession et devront céder ou obtenir la cession, à l'Autre Associé, de la totalité des Parts et Comptes Courants d'Associés par eux détenus, dans chaque cas au Prix de Cession concerné. La remise d'une Notification de Prémption rend caduque et sans effet toute Notification de Sortie Forcée.

7.5 L'Associé Cédant peut adjoindre à la Notification de Cession une notification écrite (la «Notification de Sortie Forcée») enjoignant l'Autre Associé et ses Partenaires de céder la totalité (à l'exclusion de toute cession partielle) de ses

Parts et Comptes Courants d'Associés détenus par l'Autre Associé et ses Partenaires au tiers acquéreur ou aux tiers acquéreurs concernés. Dès réception de la Notification de Sortie Conjointe l'Autre Associé et ses Partenaires respectifs seront liés par la Date de Cession et devront transférer ou obtenir le transfert auxdits tiers acquéreur ou tiers acquéreurs de l'ensemble des Parts et Comptes Courants d'Associés qu'ils détiennent au Prix de Sortie Forcée/Conjointe (les intérêts concernés décrits dans le présent article 7.5 constituant les «Intérêts de Sortie Forcée»).

7.6 Sous réserve des dispositions de l'article 7.4 et de l'Accord, la délivrance d'une Notification de Sortie Forcée conformément à l'article 7.5 donnera naissance à une obligation juridiquement contraignante à la charge de l'Autre Associé de céder, ou d'obtenir la cession de l'ensemble des Intérêts de Sortie Forcée à la tierce partie considérée au jour de la Date de Cession. L'Autre Associé s'engage envers la Société et l'Associé Cédant à signer et à obtenir de ses Partenaires qu'ils signent tous documents, et à faire toute chose nécessaire à l'exécution de la cession des Intérêts de Sortie Forcée, et aux inscriptions y afférentes dans les livres et registres de la Société. A la Date de Cession, les Intérêts de Sortie Forcée devront être transférés libres de tous engagements et de toute charge et servitude, simultanément au transfert des Intérêts Cédés. Dans l'hypothèse où l'Autre Associé ne signerait ou ne délivrerait pas les documents nécessaires à l'effectivité de la cession des Intérêts de Sortie Forcée au moment de la finalisation du transfert, l'Associé Cédant ou tout gérant de la Société aura, en tant que mandataire de l'Autre Associé, qualité pour signer ou délivrer les documents nécessaires une fois que la Société aura reçu pour le compte de l'Autre Associé la contrepartie payable des Intérêts de Sortie Forcée. L'autre Associé nomme l'Associé Cédant ainsi que chacun des gérants de la Société conjointement et séparément comme son mandataire (agissant seul ou conjointement) pour la signature et l'exécution des documents requis par l'article 7.5 et le présent article 7.6 et aux fins qui y sont définies et, si cela venait à être requis, ratifiera telles signatures ou actions effectuées par son mandataire. Le mandat du présent article 7.6 est donné en tant que garantie de l'exécution des obligations de l'Autre Associé et peut être révoqué en respectant un préavis de six mois.

7.7 Si l'Associé Cédant n'accompagne pas sa Notification de Cession d'une Notification de Sortie Forcée et (si l'Associé Cédant est l'Associé de Catégorie B) l'Associé de Catégorie A n'a pas délivré de Notification de Préemption, alors l'Autre Associé pourra pendant la période des 14 jours suivant l'expédition de la Notification de Cession, délivrer une notification écrite (la «Notification de Sortie Conjointe») exigeant de l'Associé Cédant qu'il obtienne du tiers acquéreur, auquel il est fait référence dans la Notification de Cession, qu'il acquière l'ensemble, à l'exclusion de toute acquisition partielle, des Parts de Catégorie A et des Comptes Courant d'Associé détenus par l'Autre Associé (ensembles formant les «Intérêts de Sortie Conjointe»). Dès réception de la Notification de Sortie Conjointe, l'Associé Cédant sera obligé d'obtenir qu'à la Date de Cession (sous réserve que la finalisation ne repose pas entre les mains de l'Autre Associé) le tiers acquéreur achète l'ensemble des Parts et Comptes Courants d'Associés détenus par les Associés au Prix de Sortie Forcée/Conjointe.

7.8 L'Autre Associé s'engage envers la Société et l'Associé Cédant à signer tous les documents et faire tout ce qui est nécessaire pour permettre toute vente des Intérêts de Sortie Conjointe et l'inscription y afférente dans les livres et registres de la Société. A la Date de Cession, les Intérêts de Sortie conjointe devront être dûment transférés libres de tous engagements simultanément avec le transfert des Intérêts Cédés.

7.9 Concernant le transfert de tout Intérêt de Sortie Forcée ou de tout Intérêt de Sortie Conjointe (le cas échéant), l'Autre Associé ne sera obligé envers l'acheteur à la fourniture de garanties ou indemnités que pour la partie de la cession des droits légaux et bénéficiaires afférents à ses propres Parts ou aux Comptes Courants d'Associés. Il sera tenu dans chaque cas de la même manière que l'Associé Cédant sera tenu concernant le transfert de ses propres Parts et Compte Courant d'Associé.

7.10 Le Prix de Sortie Forcée/Conjointe sera égal à la somme que l'Autre Associé devrait recevoir suivant une Distribution conforme à l'article 19.7 pour que l'Associé Cédant reçoive par voie de Distribution conforme à l'article 19.7 une somme égale au Prix de Cession au même moment.

7.11 Dans l'hypothèse où une Notification de Cession serait délivrée par l'Associé Cédant et (a) où l'Associé Cédant ne délivrerait pas de Notification de Sortie Forcée et (b) où l'Autre Associé ne délivrerait pas de Notification de Préemption ou de Notification de Sortie Conjointe, alors l'Associé Cédant serait autorisé, pour une période de 120 jours à compter de la dernière date à laquelle l'Autre Associé aurait été autorisé à délivrer une Notification de Sortie Conjointe à vendre la totalité, à l'exclusion de toute cession partielle, des Parts et Compte Courant d'Associé qu'il détient à un acquéreur de bonne foi et indépendant pour un prix ne pouvant être inférieur à celui figurant dans la Notification de Cession.

7.12 A tout moment précédant la troisième date anniversaire des présents Statuts, l'Associé de Catégorie B pourra vendre la totalité de ses intérêts légaux et bénéficiaires, à l'exclusion de toute cession partielle, de ses Parts et Compte Courant d'Associé en conformité avec les dispositions des articles 7.2 à 7.11 et de l'Accord à un acquéreur de bonne foi et indépendant de telle manière que si l'Associé de Catégorie B devait exercer ses droits tels que définis à l'article 7.5, ou si l'Associé de Catégorie A devait exercer ses droits tels que définis à l'article 7.7, alors l'Associé de Catégorie A recevrait (étant précisé que seront à ce titre prises en compte les Distributions antérieures) à la date de finalisation dudit transfert un retour sur Contributions égal ou supérieur à l'Objectif de Rentabilité de l'Associé.

Art. 8. Rachat des Parts Sociales par la Société. La Société pourra, dans le respect des dispositions des présents Statuts, de l'Accord et de la loi applicable, racheter ses propres Parts Sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés de façon unanime par une assemblée générale des Associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des Associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire ou disposition statutaire ou disposition de l'Accord, les résolutions prises lors d'une assemblée des Associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Conformément à l'article 14.4, les présents Statuts et l'Accord, le capital social et les autres dispositions des présents Statuts pourront, à tout moment, être modifiés par la décision des Associés (i) comprenant la majorité des Associés en nombre et (ii) représentant les $\frac{3}{4}$ du capital libéré de la Société. Les Associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Vote. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 11. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 12. Conseil de gérance.

12.1 La Société est gérée par cinq (5) Gérants, qui ne sont pas nécessairement des Associés.

12.2 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

12.3 Le Conseil de Gérance sera composé de trois (3) Gérants désignés sur la base d'une liste de candidats fournie par l'Associé de catégorie A, et de deux Gérants désignés sur la base d'une liste de candidats fournie par l'Associé de catégorie B, qui fixent la durée de leur mandat.

12.4 Chaque Gérant sera nommé sans limite de durée et son mandat pourra cesser par démission ou révocation ad nutum par l'Associé l'ayant nommé. En cas de vacance du siège d'un Gérant, son successeur sera désigné sur la base d'une liste fournie par l'Associé l'ayant initialement proposé à cette fonction.

12.5 Le président du Conseil de Gérance sera désigné par les Gérants en tant que de besoin.

12.6 Le Conseil de Gérance peut délibérer et agir valablement si au moins trois (3) trois Gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance, composé d'au moins un Gérant nommé par l'Associé de catégorie A et d'au moins un Gérant nommé par l'Associé de catégorie B. Sous réserve de ses présents Statuts et de l'Accord, les décisions doivent être prises à la majorité des Gérants présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint au cours de cette réunion du Conseil de Gérance, cette réunion sera ajournée pour une période de sept (7) jours et le quorum de la seconde réunion du Conseil de Gérance (lequel devra avoir lieu à la même heure et au même endroit que la première réunion et qui ne devra aborder que les sujets qui étaient prévus lors de la première réunion) le même quorum à savoir une majorité de Gérants présents ou représentés est nécessaire.

12.7 Nonobstant toute disposition contraire aux présents Statuts, les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance devront être régularisés de telle sorte que la résidence fiscale de la Société soit maintenue à Luxembourg, il en résulte notamment qu'aucune réunion du Conseil de Gérance ne doit avoir lieu au Royaume-Uni, en Angleterre, en Allemagne, ou aux Etats-Unis et qu'aucun Gérant (ni aucun représentant d'un Gérant) ne sera admis à assister et faire partie du quorum par voie téléphonique lorsqu'il sera physiquement localisé au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, ou aux Etats-Unis.

12.8 L'heure, la date et le lieu des réunions du Conseil de Gérance seront déterminés par le président du Conseil de Gérance, le cas échéant en concertation avec les Gérants et chaque Gérant pourra valablement participer à une réunion

du Conseil de Gérance par téléphone ou sous toute autre forme de communication (sous réserve que toutes les personnes participant à la réunion soient en mesure de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion).

12.9 Pour chaque réunion du Conseil de Gérance, un ordre du jour écrit spécifiant les considérations qui seront évoquées lors de la réunion et précisant les informations permettant de rejoindre la réunion par voie téléphonique devra être envoyé accompagné d'une convocation à tous les Gérants admis à y participer à la réunion au moins sept (7) jours avant la date de sa tenue (à moins que tous les Gérants admis à participer à ladite réunion ne consentent par écrit à ce que la réunion soit tenue dans des délais plus courts ou aussitôt que possible après avoir été averti de la réunion du conseil; ou à moins qu'ils ne renoncent par écrit aux exigences requises à la tenue de la réunion du Conseil de Gérance antérieurement, pendant, ou à l'issue de ladite réunion, étant précisé que la présence à une telle réunion par un Gérant sans objection de sa part sera considérée comme une renonciation aux exigences de convocation susmentionnées). A la suite de chaque réunion du Conseil de Gérance, les procès-verbaux de cette réunion seront envoyés dans les meilleurs délais aux Gérants qui étaient admis à y participer. Concernant les Gérants nommés par l'Associé de catégorie A, l'ensemble des ordre du jour, convocations, informations permettant de rejoindre la réunion par voie téléphonique et minutes évoqués dans cet article devront être fournis à l'Associé de catégorie A par voie postale ainsi que par e-mail à l'adresse suivante: cre-london@marathonfund.com et concernant les Gérants nommés par l'Associé de catégorie B, l'ensemble des ordre du jour, convocations, informations permettant de rejoindre la réunion par voie téléphonique et minutes évoqués dans cet article devront être fournis à l'Associé de catégorie B par voie postale ainsi que par e-mail à l'adresse suivante: meslegal@marcoleurope.com;

12.10 Sous réserve de l'article 14.4, les décisions du Conseil de Gérance devront être prise à la majorité simple;

12.11 Les décisions du Conseil de Gérance pourront, en l'absence de résolutions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance, être prises par résolutions écrites signées de l'ensemble des Gérants;

12.12 La gestion journalière de la Société devra être assumée par le Conseil de Gérance qui devra contrôler et gérer l'ensemble des opérations de la Société en ce comprises celles en relation avec l'acquisition et les actes de disposition concernant les propriétés ou les sociétés de détention immobilière (le cas échéant);

12.13 Le Conseil de Gérance pourra donner pouvoir à des personnes d'agir pour le compte de la Société avec les titres et autorités qui seront déterminés en tant que de besoin par le Conseil de Gérance; et

12.14 Aucun des Associés ou des Gérants (en tant que membres du Conseil de Gérance ou des conseils de gérance d'une Société de Détention Immobilière) n'aura d'obligations ou de responsabilités envers aucun Associé (y compris toutes obligations fiduciaires); étant toutefois précisé que cet article 12.14 n'aura pas pour effet d'écarter ou de limiter la responsabilité des Associés ou des Gérants (i) pour des faits impliquant des actes de fraude, de faute intentionnelle ou de négligence aggravée; ou (ii) pour toute transaction interdite ou non autorisée par les présents Statuts et par la Loi et duquel ledit Associé ou Gérant tirerait un bénéfice personnel à moins que les Associés n'aient approuvé par écrit telle transaction conformément aux présents Statuts. Sauf dans les cas prévus par les présents Statuts, dès lors que dans lesdits Statuts un Associé est autorisé ou qu'il est exigé de lui qu'il prenne une décision affectant ou impliquant la Société, un Associé ou toute autre Personne, l'Associé et/ou son représentant devra être autorisé à envisager les intérêts et facteurs en présence de la manière qu'il juge la plus appropriée, y compris en faveur d'un Associé en particulier et n'aura, dans les limites de la loi applicable, aucune obligation ni aucun devoir de prendre en considération tout intérêt ou facteur affectant la Société ou tout Associé.

Art. 13. Procès-verbal des réunions.

13.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

13.2 Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs.

14.1 Sous réserve des articles 12 et 14.4 et de l'Accord, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

14.2 Sous réserve de l'article 14.4, tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des Associés seront de la compétence du conseil de gérance.

14.3 Sous réserve de l'article 14.4, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses pouvoirs de gestion de la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des Associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

14.4 Sauf les cas où les sujets doivent être approuvés par une résolution unanime du Conseil de Gérance, aucun membre du Groupe (incluant, pour opter tout doute, le Conseil de Gérance) ne doit entreprendre aucun domaines réservés sans accord écrit préalable de tous les Associés.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe d'un Gérant nommé par l'Associé de catégorie A et d'au moins un Gérant nommé par l'Associé de catégorie B ou (ii) la signature unique du gérant unique ou

(iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille quinze.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des Associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Distribution.

19.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

19.2 Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.3 L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des Actionnaires devra déterminer en conformité avec les présents Statuts et l'Accord comment le reliquat des bénéfices nets de la Société sera alloué, et pourra décider, toujours en conformité avec les présents Statuts et l'Accord, d'utiliser en tout ou partie ledit reliquat pour absorber toute pertes existantes (le cas échéant), l'affecter en réserves ou en provisions, de le reporter en avant pour l'année fiscale suivante ou de le distribuer à/aux (l')Associé(s) en tant que dividende.

19.4 Dans la mesure des limites légales, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des Associés pourra décider de verser des dividendes intérimaires, pour autant que (i) des comptes intérimaires actualisés aient rédigés et qu'ils montrent que la Société dispose de suffisamment de fonds pour effectuer une telle distribution, et (ii) que telle distribution est réalisée en conformité avec les présents Statuts et avec l'Accord.

19.5 Sous réserve du cas où le Business Plan prévoit que la Société devra retenir tout fonds aux fins d'atteindre le ratio de fonds de roulement requis, ou sous réserve du cas où il en sera convenu autrement entre les Associés; la Société devra adopter une politique de distribution intégrale, et que l'intégralité des profits de la Société ainsi que toute autre somme disponible à la distribution (les «Sommes Distribuables») soient distribuées sur une base semi-semesterielle conformément à l'article 19.7 et à la loi applicable, aussi tôt que raisonnablement envisageable suivant la fin de chaque semi-semester calendrier, conformément aux présents Statuts et à l'Accord.

19.6 La Société devra toujours se conformer à la loi applicable et les Gérants agissant suivant leurs devoirs fiduciaires devront s'assurer que chacune des filiales qui ont des bénéfices distribuables déclare et paie en temps utile à la Société les profits y afférents dans la mesure du possible de manière à permettre un paiement respectueux de la loi et rapide par la Société des montants définis à l'article 19.5.

19.7 Conformément à l'Accord, tous les montants exigibles à la Distribution aux Associés conformément à l'article 19.5 seront, après prise en compte de toute Distribution antérieure effectuée en vertu du présent Acte, Distribués de la manière et dans l'ordre de priorité suivant:

19.7.1 En premier lieu, tous les Remboursements de Montants investis par les Associés fondateurs;

19.7.2 En second lieu, à chaque créancier de Prêts Relais jusqu'à ce que l'ensemble des Prêts Relais et tous les intérêts y afférents aient été intégralement remboursés;

19.7.3 En troisième lieu, à chaque créancier de Prêts Prioritaires prorata jusqu'à ce que l'ensemble des Prêts Prioritaires et tous les intérêts exigibles y afférent aient été intégralement remboursés;

19.7.4 En quatrième lieu, aux Associés au prorata de leur Pourcentages de Détention respectif jusqu'à ce que l'ensemble des Prêts Fondateurs en cours détenus par eux aient été intégralement remboursés.

19.7.5 En cinquième lieu, aux Associés au prorata de leur Pourcentages de Détention respectif jusqu'à ce que chacun ait reçu un montant égal à l'agrégat du prix de souscription qu'ils ont versé pour leurs Parts (en ce compris les montants alloués aux comptes de primes d'émission);

19.7.6 En sixième lieu, aux Associés au prorata de leur Pourcentage de Détention respectif jusqu'à ce que les Associés aient chacun reçu un agrégat de Distributions (incluant conformément aux articles 19.7.1, 19.7.2 à 19.7.5 inclus au le présent article 19.7.6) suffisant à procurer à chacun un Taux de Rendement Interne relatif à leur Contributions totales respectives de 11%; et

19.7.7 Enfin, tout le restant des Sommes Distribuables devront être Distribuées (i) à hauteur de 25% à l'Associé B en tant que retour de promotion (la «Promotion») et (ii) pour le reste, aux Associés au prorata de leur Pourcentage de Détention respectif.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif ("ad nutum"), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution conformément aux présents Statuts et à l'Accord, et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Dans l'hypothèse où la dissolution et la liquidation de la Société, tout actif net de la Société, déduction faite de l'ensemble des dettes restant à la clôture de la liquidation après paiement de tous les fonds dus aux créanciers de la Société devra être distribué aussi tôt que possible, dans la priorité déterminée dans le présent article 19.7, étant précisé afin de lever toute ambiguïté que seront pris en compte tout paiement ou toute Distribution réalisé antérieurement à la dissolution.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Annexe 1 - Domaines réservés

1. Approbation de tout Plan d'Activité ou Plan d'Activité des Actifs Immobiliers et de toute modification matérielle (en ce compris les changements d'équipes), écarts ou mise à jour de tout Plan d'activité approuvé (étant précisé que toute dépense dépassant de plus de 10% le montant précisé dans le Plan d'Activité ou Plan d'Activité des Actifs Immobilier correspondant sera considérée comme matérielle)

2. Toute modification de l'actuelle convention de gestion des actifs dans la Forme Prévues et toute conclusion d'une nouvelle convention de gestion des actifs;

3. La désignation de tout OPCI ou autre gestionnaire de société ou domiciliataire ou prestataire de services administratifs;

4. L'acquisition par la Société de tout actif matériel ou financier (en ce comprise pour lever toute ambiguïté, l'acquisition de tout nouvel Actif Immobilier par toute Société de Détention Immobilière) à la réserve de l'acquisition de tout actif matériel ou financier prévu par le Plan d'activité ou le Plan d'Activité des Actifs Immobiliers correspondant pour une somme ne dépassant pas EUR 250,000;

5. Le recrutement de toute personne par tout membre du Groupe;

6. La cession de toute Société du Groupe ou de tout Actif Immobilisé non prévue à l'article 7;

7. La cession, l'émission, ou l'attribution de droits à l'acquisition de toute participation dans toute Société du Groupe;

8. La consolidation, subdivision ou conversion de toute participation dans la Société ou dans toute Société du Groupe;

9. La création de toute filiale ou l'acquisition de toute entité par toute Société du groupe en dehors des prévisions du Plan d'Activité;

10. L'établissement de tout bonus, partage des bénéfices ou autre dispositif d'intéressement pour les dirigeants et/ou gérants de toute Société du Groupe;

11. La ratification par la Société de toute distribution ou remboursement de capital par toute filiale de la Société différente de distributions prévues à l'article 19;

12. Le transfert de tout profit en compte de réserves ou toute autre action visant à réduire le montant des profits distribuables par toute Société du Groupe;

13. Toute modification de la date de clôture des comptes ou des politiques de comptabilité et de fiscalité, ou encore de domiciliation fiscale de toute Société du Groupe;

14. Tout changement d'auditeur, banquier ou évaluateur de toute Société du Groupe;

15. Toute modification du nom de toute Société du Groupe 16. Tout changement de siège par toute Société du Groupe;

17. Toute modification des statuts de toute Société du Groupe;

18. La liquidation de toute Société du groupe sauf cas d'insolvabilité;

19. La conclusion de tout accord de financement (dette), de garantie, ou de vente ou d'achat de tout Actif Immobilier, ou de renonciation aux conditions des Documents Concernés ou de résiliation desdits Documents Concernés;

20. La constitution de garanties, sureté ou indemnité en faveur de toute personne par toute Société du Groupe en relation avec les dettes ou obligations de toute personne autre qu'une Société du Groupe et dans des circonstances différant de la gestion normale d'une entreprise;

21. La conclusion par toute Société du groupe de tout prêt, avance, cadeau ou donation différant:

a. De la gestion normale d'une entreprise (en ce compris tout dépôt en relation avec l'acquisition d'un Actif Immobilier);
ou

b. Des relations des Sociétés du Groupe entre elles;

22. Le grèvement tout actif d'une Société du Groupe, sauf prévision contraire dans les Documents Concernés et sauf dans le cadre de la gestion normale d'une entreprise;

23. La conclusion ou la modification de tout arrangement, contrat ou transaction avec les Associés ou l'un de leurs Partenaires respectifs (et tous leurs employés, dirigeants gérants ou agents);

24. La conclusion par toute Société du Groupe de tout partenariat ou de toute convention de partage des bénéfices.

25. La ratification ou l'approbation des états financiers annuels de la Société ou de toute Société du Groupe;

26. Toute modification matérielle à la nature de l'activité telle que figurant dans le Plan d'Activité ou convenue de toute autre manière entre les Associés.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MARGOUËT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46513. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177794/1035.

(140203890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

L & C Beacon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 73, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 191.759.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Badr ZOULAGH, consultant indépendant, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 73, rue Jean-Pierre Michels.

2) Taha ZOULAGH, étudiant, demeurant à MAR-31350 Ribat El Kheir (Maroc), Bloc 9, N°171, Quartier el Borj.

Ici représenté par Badr ZOULAGH, préqualifié,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "L&C Beacon".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet le conseil économique.

Elle pourra également faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'expansion ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Badr ZOULAGH, quarante parts sociales	40
2) Taha ZOULAGH, soixante parts sociales	60
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (850,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4243 Esch-sur-Alzette, 73, rue Jean- Pierre Michels.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique pour une durée illimitée:

* Badr ZOULAGH, consultant indépendant, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 73, rue Jean Pierre Michels.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ZOULAGH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 49739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176254/69.

(140201469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Millesimeapp, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 186.698.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Inception S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 12, route de Longwy, L-8080 Bertrange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.930,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur David IACHETTA, ci-après dénommé; et

2) Monsieur David IACHETTA, développeur site web, né à Oupeye (Belgique), le 10 avril 1979, demeurant à B-4682 Heure le Romain, rue de Baronhaie, 65.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Millesimeapp, avec siège social au 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.698,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1788 en date du 9 juillet 2014. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société afin d'ajouter un paragraph au début de l'article 2, de sorte qu'il se lira désormais comme suit:

«La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, fixe ou mobile, avec petite restauration.

La société a également pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, les prestations de consultance stratégique, de développements, achats, ventes et location de logiciels pour divers supports technologiques.

Elle pourra également mettre à disposition du personnel qualifié et réaliser des formations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

2. Transfert du siège social de la société du 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort au 12, route de Longwy, L-8080 Bertrange;

3. Modification conséquente de l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts de la société; et

4. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société afin d'ajouter un paragraph au début de l'article 2, de sorte qu'il se lira désormais comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, fixe ou mobile, avec petite restauration.

La société a également pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, les prestations de consultance stratégique, de développements, achats, ventes et location de logiciels pour divers supports technologiques.

Elle pourra également mettre à disposition du personnel qualifié et réaliser des formations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société du 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort au 12, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associée unique décide de modifier l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi à Bertrange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société ayant présentement modifiée son objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. IACHETTA et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. LAC/2014/49714. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177018/93.

(140203091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Yellowolym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.955.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014176612/12.

(140202275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

DxO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 181.548.

Il est notifié qu'avec effet au 1^{er} juin 2014:

- le siège social de la Société a été transféré au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L- 1330 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DxO S.A.

Joost Anton Mees

Administrateur

Référence de publication: 2014176803/13.

(140202699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Bonnevoie, 98, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 142.028.

L'an deux mil quatorze, le trois novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1.- Monsieur Suad SMAJIC, peintre décorateur, né à Luxembourg, le 24 août 1976, demeurant à L-1727 Luxembourg, 8, rue Arthur Herchen,

2.- Monsieur Ibrahim SMAJIC, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 21 octobre 1974, demeurant à L-1619 Luxembourg, 54, rue Michel Gehrens.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

Que la société à responsabilité limitée «A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l.», établie et ayant son siège à L-2529 Howald, 25, rue des Scillas, (la «Société») a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2535 du 16 octobre 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2013, publié audit Mémorial C, numéro 3190 du 16 décembre 2013,

Qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.028,

Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,-EUR) chacune.

Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «A.C. Décor (Atelier Créatif)», en vertu des statuts publiés comme prôdit.

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social de la Société se réunissant en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent tous valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs résolutions prises à l'unanimité suivante:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-2529 Howald, 25, rue des Scillas, vers L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objets:

- l'exploitation d'une entreprise de peinture et de décoration,
- l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale, l'étude et le conseil technique, l'achat, la vente, l'installation et l'entretien de tous appareils, matériels et équipements électriques, électroménagers et électroniques.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.»

Troisième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée:

- gérant pour le volet peinture et décoration: Monsieur Suad SMAJIC, préqualifié.
- gérant pour le volet électricité: Monsieur Martinho DE SOUSA PINTO OLIVEIRA, électricien, né le 9 mai 1967 à Alpendurada (Portugal), demeurant à L-1940 Luxembourg, 428, route de Longwy.

La société est valablement engagée par la signature isolée du gérant dans le cadre du volet qui le concerne pour toute opération ne dépassant pas la contre-valeur de cinq mille euros (5.000,-€). Au-delà de cette somme la co-signature des deux gérants est requise.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Smajic, I. Smajic, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176658/60.

(140202732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

PROGENTIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.977.

L'an deux mil quatorze, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Geoffroy STEYT, demeurant à Avenue Louise 510, B-1050 Bruxelles;
 2. Madame Caroline JACOB, demeurant à Avenue Louise 510, B-1050 Bruxelles;
- ci-après nommés les Actionnaires,

ici représentés par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de deux procurations données le 30 octobre 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Actionnaires ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société anonyme dénommée "PROGENTIS Luxembourg S.A." (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 150.977 ayant son siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, dont les statuts ont été publiés auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°465 du 4 mars 2010. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Les parties comparantes déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Révocation avec effet immédiat du commissaire aux comptes de la Société, LUCOS CONSULTING S.à r.l., décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat.
2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la société, KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée statutaire de 6 ans.
3. Transfert du siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
4. Divers

Ceci ayant été déclaré, les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de révoquer avec effet immédiat le commissaire aux comptes actuel de la Société, LUCOS CONSULTING S.à r.l. décharge est accordée au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de nommer avec effet immédiat et pour une durée statutaire de 6 ans, la société Kohnen & Associés S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.190, en tant que nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de transférer le siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et de modifier l'article 2, première phrase et l'article 15 des statuts de la société comme suit:

“ **Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.”

“ **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le 15 juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée générale ordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51604. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176425/59.

(140201992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Fisib S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.925.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 novembre 2014 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

Ainsi, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de réduire le nombre des administrateurs de 3 à 1 et de renouveler uniquement le mandat d'Administrateur et de Président de Madame Cécile SIBERTIN-BLANC, demeurant dorénavant 60 Rue Henri VII L-1725 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 août 2015.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes

La FIDUCIAIRE HRT dont le siège social est situé 1 A Romescht L-7364 Bofferdange (RCS B 125.213), en remplacement de The Clover.

Le mandat du Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 août 2015.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société 42-44 Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg avec effet au 11 novembre 2014.

Pour copie certifiée conforme

Signature

L'Administrateur unique

Référence de publication: 2014176874/24.

(140203061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.
